

PluriCité

Le bimestre de Carrefour des Cultures

Numéro 28

ASSOCIATIF
EN QUESTION

IDENTITÉ

PAROLE COMMUNE

ENGAGEMENT ET
PROFESSIONNALISATION

Edito	3
Dossier	4
Associatif entre engagement et professionnalisation Paroles aux partenaires	
Une identité en évolution et une synergie en questionnement <i>Patrick Navatte et Elise Jacquemin</i>	6
Faut-il opposer militantisme et professionnalisation ? <i>Alain Willaert</i>	9
L'associatif : un style et des actes <i>Pierre Smet</i>	13
L'engagement : une condition nécessaire à terme <i>Geoffroy Carly</i>	17
Associatif en questions : regards croisés <i>Khalil Nejjar et Jean-Marie Delmotte</i>	23
Et l'action continue	32
... vers une réflexion en commun	
Mesurer l'état de santé de l'associatif	33
"Enquête : l'associatif entre engagement et professionnalisation"	
Journée du 24 mars 2022	34
Tribune associative	36
Collectif 21	
L'avenir du collectif	37

EDITO

"Le rassemblement des citoyens dans des organisations, mouvements, associations, syndicats est une condition nécessaire au fonctionnement de toute société civilisée bien structurée" disait Vaclav Havel, ancien président tchèque et grand défenseur des droits humains.

Condition nécessaire, certes. Reste à savoir s'il s'agit là également d'une condition suffisante.

On reconnaît généralement la valeur intrinsèque de l'associatif, sa nécessité dans la recherche d'un équilibre sociétal – nous dirions d'une justice sociale –, d'une collectivité inclusive dont chacun puisse bénéficier suivant ses besoins et à laquelle tout le monde doit contribuer suivant ses capacités.

Cette recherche constante n'a, certes, pas de prix pour la Démocratie mais elle a un coût. Ce coût incombe à la collectivité et plus particulièrement aux outils de la Démocratie en charge des politiques publiques. Le financement de l'associatif doit garantir la poursuite et le développement de sa mission émancipatrice qui mise sur la participation citoyenne et le respect du rythme, des choix et des réalités de chacun et lui permette d'exercer son activité première à savoir tisser du lien social et renforcer la citoyenneté en développant des partenariats de projets qui réunissent des publics diversifiés.

Or que constatons-nous ?

Les politiques publiques sont de plus en plus envisagées en termes de quantification et d'immédiateté. Les financements octroyés à l'associatif n'échappent pas à cette contrainte alors même qu'elle entre en contradiction avec les fondements de l'action associative qui nécessite un temps long.

Qui plus est, "puisque'il faut être rentable", la "logique" veut qu'il convienne de "professionnaliser" le secteur associatif en multipliant des obligations administratives qui organisent simplement le rapportage de ses actions et justifie de leur utilité à court terme, alors même que le secteur associatif n'est ni un agent d'exécution ni un sous-traitant des pouvoirs publics.

Ce carcan de l'immédiateté en échange de la survie financière empêche l'associatif d'exercer son objet et le contraint à s'éloigner de sa fonction revendicative collective.

Ce constat est-il partagé ?

Carrefour des Cultures

Associatif entre engagement et professionnalisation

Paroles aux partenaires

Depuis 2020, il nous a paru intéressant de procéder à une radiographie des associations et de consulter celles et ceux qui les composent, les animent, les font vivre. Où en sommes-nous aujourd'hui de ce qui a fait l'essence de l'engagement associatif ? Comment cet engagement a-t-il évolué ? La volonté d'être acteur de transformation sociale est-elle partagée par toutes et tous au sein du monde associatif ? La professionnalisation de ce secteur, en en faisant une activité économique, a-t-elle conduit les associations à devenir moins combatives ?

Nous avons entamé cette radioscopie de l'associatif dans le dossier du numéro 25 de PluriCité (septembre 2020) en mettant en perspective l'actualité avec une part de l'histoire du fait associatif. Nous l'avons à nouveau rencontrée dans le dossier du numéro 26 de PluriCité (décembre 2020), en visant en particulier une réflexion sur la place de l'associatif au sein des plateformes et espaces de concertation.

En 2021, dans le climat confus du contexte pandémique, nous avons souhaité poursuivre la réflexion et inviter à nouveau les acteurs de l'associatif à approcher ces questionnements notamment sur l'engagement et la professionnalisation. Vous avez pu trouver le résultat de cette interpellation dans le numéro 27 de PluriCité (novembre 2021).

De manière plus large, cet axe de travail nous a conduit, en collaboration avec le Collectif 21, le Miroir Vagabond et le Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique, à réaliser une enquête plus large dont nous procédons actuellement à l'analyse des réponses reçues et dont les résultats seront communiqués lors de la journée du 24 mars prochain puis publiés dans un numéro spécial de PluriCité au printemps 2022.

L'objectif de toutes ces réflexions et de cette enquête est de contribuer à construire un espace qui permette à la société civile organisée dans sa diversité de proposer elle-même des réponses à ses problèmes, de situer les enjeux de la vie associative dans les contextes actuels, d'affirmer en toute indépendance la place spécifique des associations parmi les autres intervenants sociaux, politiques et culturels et de penser la société au travers des réflexions communes et des actions complémentaires et solidaires.

Après les entretiens individuels qui ont permis d'éclairer l'état de l'associatif et qui ont fait l'objet des publications précitées et après avoir sondé les acteurs de première ligne dans le cadre de l'enquête portant sur l'engagement et la professionnalisation au sein de l'associatif, le dossier de ce numéro 28 de PluriCité met en avant les approches et les réflexions des partenaires à l'origine de l'enquête et de ses développements futurs.

Une identité en évolution et une synergie en questionnement



PATRICK NAVATTE ET ELISE JACQUEMIN

*Référent du pôle éducation permanente et directrice
du Miroir Vagabond, membres du Collectif 21.*

Depuis quelques années, nous observons que toute une génération de fondateurs d'associations arrive à la pension. On pourrait considérer que ces fondateurs ont créé un projet, pour répondre à certaines problématiques de l'époque. Ils ont inventé de nouveaux modèles, de nouvelles formes d'associations, parfois avec des bouts de ficelles et une certaine liberté car tout était à construire. Aujourd'hui, nous sommes face à une nouvelle génération qui reprend les rênes dans un contexte différent.

Cette transition a le mérite de permettre aux responsables et aux travailleurs des différentes associations de se poser des questions, de réaliser une introspection.

Pour qui travaillons-nous ? Pour les populations ? Pour les pouvoirs publics qui nous soutiennent financièrement ?



© Miroir Vagabond

Cette question, qui se pose de manière un peu provocante, volontairement dichotomique est cruciale dans la mesure où elle souligne en réalité la question du "pourquoi" de l'ASBL.

Cette question sous-tend aussi celle de la relation aux pouvoirs publics. Collaborateurs, sous-traitants ? Où se situe l'associatif actuellement ?

L'ASSOCIATIF EST-IL EN MESURE D'ÉLEVER UNE PAROLE COMMUNE EN VUE D'UN PLAIDOYER ?

Nous ne savons pas si l'ensemble de l'associatif, très divers à la fois dans son organisation, ses moyens et ses valeurs est en mesure actuellement d'élever une parole commune. Mais pour nous, nous n'avons pas le choix, dans ce moment décisif où le fait associatif et son engagement non-marchand est remis en cause par l'application du code des sociétés et des associations. Nous sentons l'urgence de lancer une parole commune qui interroge sur le fondement du fait associatif dans nos démocraties, sur ses valeurs, sur son rapport aux pouvoirs. Donnons-nous assez la parole à ceux qui ne l'ont pas ou peu dans notre société ? Créons-nous ou pas un contre-pouvoir constructif au profit des personnes, qui prend en compte les plus désaffiliés d'entre nous ?

Nous craignons à moyen et long terme, une disparition du statut associatif dans nos sociétés encore un tant soit peu démocratique.

Toutes ces interrogations méritent réflexion au sein du secteur comme dans la société de manière générale. Ainsi, faut-il envisager les pouvoirs publics et le monde politique comme des partenaires à part entière dans une relation où chacun "apporte" à l'autre, en fonction de son expertise, ses compétences, ses moyens ? Ou bien est-ce que nous nous positionnons comme un exécutant de cahier des charges sur lequel nous n'avons pas de prise ?

LA CONCERTATION ET L'ACTION EN COMMUN DOIVENT-ELLES SE LIMITER À DES REVENDICATIONS DE "GESTION" OU PLUTÔT S'OUVRIRE VERS UN PLAIDOYER PORTEUR D'UNE VISION DE SOCIÉTÉ ?

Pour nous l'un ne va pas sans l'autre. La gestion des ASBL doit être en lien avec la société dans laquelle nous souhaitons vivre. Les choix de gestion sont liés à des choix politiques de l'ASBL.

Les actions communes et la réflexion commune doivent être menées de pair. Les questionnements essentiels sur la société que nous voulons, le type d'ASBL que nous souhaitons être dans nos sociétés entraînent des choix de gestion particuliers. Qui engageons-nous et pourquoi ? À quel éventuel appel à projet répondons-nous et dans quelles mesures ne remet-il pas en cause les fondements de l'ASBL ? A-t-on une gestion purement comptable ou les choix financiers sont-ils liés à l'objet social de nos ASBL et aux besoins des populations ?

L'associatif a cet atout majeur d'être en connexion avec un territoire, un terrain et les populations qui y vivent. Ces populations traversent des problématiques spécifiques qui évoluent continuellement. Il est donc crucial que l'associatif soit en perpétuel mouvement parce qu'il est amené à s'ajuster aux réalités mouvantes s'il souhaite viser un changement sociétal au bénéfice de toutes et tous.

Ces questions sur le rapport au pouvoir subsidiant, l'action de terrain, l'engagement et l'identité de l'association sont assez complexes. Le financement structurel des ASBL n'est pas toujours acquis et les associations sont continuellement en recherche de moyens de financements.

Les appels à projets ponctuels apparaissent souvent comme des possibilités d'équilibrer le budget. C'est vital pour une majeure partie du secteur. Toutefois, il n'est pas rare de constater que certains appels à projet sont peu cohérents et pertinents au regard des réalités des besoins de terrain. Cela amène

parfois l'association à dévier de ses principes de base, se décaler de sa méthodologie voire de certaines de ses valeurs initiales pour la raison simple et compréhensible que sa survie est en jeu.

La synergie peut être un levier de l'action associative. Se constituer ensemble en espace de contre-pouvoir dans le sens positif et constructif du terme. Nous pensons qu'il est important de maintenir notre héritage d'autonomie critique, c'est cela qui nous a fondé. Se rassembler pour enrichir la réflexion, se (re) centrer sur son action, sa finalité, l'évaluer, partager, se renforcer l'un l'autre et par là, innover et faire des propositions cohérentes. Il s'agit finalement de s'organiser pour défendre nos identités, notre spécificité, nos valeurs. Néanmoins et à nouveau, la question de la survie financière pousse souvent certaines associations à mettre à la trappe ces temps de concertation et d'action.

Alors, l'associatif peut-il être encore un lieu de contre-pouvoir ?



© Miroir Vagabond

Par ailleurs, les fédérations sont-elles encore un outil de contre-pouvoir ? C'est une vraie question. Selon nous, elles le sont toutes quand elles mettent autant d'énergie à défendre le financement du secteur qu'à lutter pour la préservation de l'identité, des valeurs qui le fondent. Elles le sont quand elles restent vigilantes et proactives à maintenir un projet de société qui n'oublie personne.

Selon nous une fédération s'enrichirait à développer une mission pédagogique, il est nécessaire de créer des espaces-temps où les différents membres peuvent s'informer, échanger, réagir, avoir une position critique et agir. Nous croyons en l'importance des logiques d'éducation permanente, elles sont cruciales au sein même de nos fonctionnements.

Les fédérations pourraient selon nous, jouer ce rôle-là, en soutien notamment aux petites associations qui ne pourraient trouver ce temps au sein même de leur structure. S'informer-Analyser-Agir pour le bien commun : selon nous, si l'associatif s'écarte de cela, il se tire une balle dans le pied et s'éloigne de ses fondamentaux.

C'est en cela qu'une association joue un rôle politique dans le sens noble du terme. Quand l'associatif se pose la question : "Quelle société souhaitons-nous ?". C'est politique.



© Miroir Vagabond

Mais depuis le 1^{er} janvier 2020, nous avons été contraints de rejoindre la catégorie des entreprises dans le nouveau code des sociétés et des associations rédigé par le gouvernement fédéral. Nous ne l'avons pas choisi et nous nous sommes étonnés du caractère discret d'une réforme de cette ampleur. Nous nous étonnons également de l'absence de débat qui l'a caractérisée et la caractérise encore.

En effet, mettre l'associatif et les entreprises au même niveau de cadre, c'est inacceptable car cela nie l'idée même du non-marchand.

Mais comment l'associatif va-t-il se positionner par rapport à cela ?

À l'heure actuelle, nous percevons déjà le ton plutôt néo-managérial dans certaines formalités administratives exigées ou proposées par nos pouvoirs subsidiant. Nous constatons l'apparition d'un vocable s'approchant du non-marchand : "indicateurs de résultats", "plans d'actions", "grilles quantitatives", "prospections", etc. Nos

actions seront-elles contrôlées selon les critères de rentabilité des entreprises ?

L'associatif se trouve donc à un tournant et il est urgent qu'il se repose les questions de son objet social, pour qui ? Comment ? Pourquoi ?

Selon le Miroir Vagabond, l'associatif doit pouvoir protéger sa particularité d'être un terrain permanent d'émergences et d'innovations socioculturelles au service des populations. Nous devons continuer à être des moteurs d'espaces démocratiques en permettant la réflexion critique, tant du côté de la population avec et pour laquelle nous travaillons, que du côté des travailleurs de notre secteur.

PROCÉDER À UNE ENQUÊTE SUR L'ENGAGEMENT ET LA PROFESSIONNALISATION AU SEIN DU MONDE ASSOCIATIF, CELA PEUT-IL CONSTITUER UN MOYEN POUR MESURER SON ÉTAT DE SANTÉ ET EST-CE UNE CONTRIBUTION SUFFISANTE POUR REPENSER UNE PAROLE COMMUNE (VOTRE ANALYSE ET VOS SUGGESTIONS RENFORCERAIENT CETTE CONTRIBUTION POUR TRACER LES PERSPECTIVES FUTURES).

Oui cela peut donner des tendances fortes du visage du monde associatif actuel et cela peut contribuer à tendre vers une parole collective. Cependant il faut aller plus loin et en faire une analyse collective et contradictoire, ce qui est déjà prévu d'ailleurs. Si nous pensons que l'associatif peut-être encore un des remparts à la marchandisation du travail social, il faudra étendre nos actions et entraîner plus d'ASBL dans nos réflexions. C'est un travail de fourmis. Il faut dynamiser sans cesse le besoin du collectif, rendre la fierté aux travailleurs associatifs, retravailler le sens de nos actions. Nous ne ressentons pas cela comme une obligation mais comme une réjouissance qui redonne une force aux actions et aux réflexions collectives. Nous devons continuer à être un maillon fort de contre-pouvoir positif, bienveillant et proposant des alternatives aux inégalités et aux injustices croissantes de notre monde.

Faut-il opposer militantisme et professionnalisation ?



DIALOGUE AVEC ALAIN WILLAERT

Coordinateur général du Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique (CBCS), membre du Collectif 21.

Acteur engagé, le CBCS rassemble plus de 160 associations et leurs fédérations issues du secteur social-santé avec pour objectif de construire ensemble la vision du social-santé du Bruxelles de demain et de faire émerger de nouvelles pratiques innovantes pour plus de justice sociale. Il est l'organe intersectoriel de coordination du secteur ambulatoire.

C.D.C. : LA SYNERGIE ASSOCIATIVE EXISTE PEU ET S'ATTÉNUÉ AVEC LE TEMPS MAIS DES FÉDÉRATIONS SE METTENT EN PLACE ET PARFOIS DES REGROUPEMENTS D'ASSOCIATIONS COMME LE CBCS OU LE COLLECTIF 21. SOMMES-NOUS DÈS LORS FACE À DE RÉELS ESPACE DE CONCERTATIONS ? QUELLE EST LA PLACE DE L'ASSOCIATION DANS CET ESPACE DE CONCERTATION ?

A. W. : J'aimerais introduire le fait que je m'exprimerai par rapport à ma sphère de compétence, c'est-à-dire à partir de la sphère social/santé à Bruxelles, qui regroupe des secteurs comme les services sociaux, les maisons médicales, les services d'aide aux personnes toxicomanes, les centres de planning familial, ... La plupart des associations dans cette sphère se sont institutionnalisées, c'est-à-dire qu'elles sont reconnues par des décrets et sont subventionnées par les pouvoirs publics pour assurer des missions de services aux publics. Elles adhèrent à des fédérations sectorielles qui les représentent au niveau politique. Ces différentes fédérations se retrouvent ensuite au CBCS pour réaliser un travail de concertation intersectorielle. Dans ce sens, je ne peux pas dire que dans mon champ d'action il y a une absence absence de concertation entre associations.

Pour d'autres secteurs comme celui de la cohésion sociale, par exemple, nous pouvons dire qu'il y a moins de concertation politique entre les différentes associations. Nous pouvons expliquer cela par le

fait qu'il y a beaucoup de petites associations dans ce secteur et que la gestion administrative et/ou budgétaire et le lien avec le pouvoir subsidiant sont rendus difficiles au vu de la taille de ces associations. Dans ce secteur le poids et l'influence de la commune n'arrange pas les choses également. Ces deux éléments ont jusqu'ici empêché le secteur de la Cohésion sociale à Bruxelles de s'unir en fédération.



© Hélène Taquet : <http://In-graphics.be/fr>

Je pense réellement que cette question de la synergie et de la concertation doit être analysée par secteur d'activités et aussi par région. Il est important de nuancer ce constat.

**ET DANS LE CADRE DES RELATIONS
AVEC LES POUVOIRS PUBLICS SUBSIDIANTS ?**

La question des rapports avec les pouvoirs publics est une question qui mérite d'être posée. Le pouvoir public, actuellement, aime beaucoup ce que j'appelle "des centres d'appuis" ou "agences" et nettement moins les fédérations. La différence est que l'objectif de ces centres d'appuis est d'aider les acteurs de terrain, les associations de première ligne, à mettre en place les politiques publiques, sociales et santé décidées par le gouvernement selon une logique "top – down". Bien que les fédérations aient la même mission, elles se donnent en plus la capacité et le pouvoir d'avoir une analyse critique et de tenir un rôle de contre-pouvoir.

Ainsi les fédérations peuvent entrer en concertation et en dialogue avec le pouvoir politique pour interroger la décision publique sur base du constat de terrain. Les fédérations et les inter-fédérations se permettent ça. Les analyses critiques et notamment

**L'ASSOCIATIF EST-IL EN MESURE D'ÉLEVER
UNE PAROLE COMMUNE EN VUE D'UN
PLAIDOYER ?**

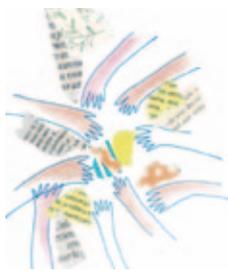
Tout dépend de la nature du plaidoyer ! On ne trouvera jamais une unité associative sur une vision de la société ou une position éthique, par exemple. On trouve des associations qui défendent le droit des personnes prostituées et d'autres qui prônent les valeurs abolitionnistes. Chaque culte possède ses associations, aux valeurs souvent divergentes. Mais on pourra peut-être se rassembler autour du fait associatif, de la nécessité de faire société autrement que par l'addition d'individu isolé.

la place des associations dans la décision et la concertation peut être discutée dans les fédérations.

Cette fonction critique est la raison pour laquelle le CBCS s'est investi dans différents projets tel que celui du Collectif 21.

**EST-CE QUE, À TON SENS, LA CONCURRENCE ENTRE ASSOCIATIONS CONSTITUE UNE DIFFICULTÉ
POUR LA SYNERGIE ASSOCIATIVE ? EST-CE QUE CE PROBLÈME POURRAIT FAIRE EN SORTE QUE LES
ASSOCIATIONS NE SE LÈVENT PLUS ENSEMBLE CONTRE CERTAINES PROBLÉMATIQUES POUR JUSTE
GARDER LES SUBSIDES ET POUR ÉVITER CETTE CONCURRENCE ?
FAUT-IL RELEVER LA CHARTE ASSOCIATIVE DE CADUCITÉ ?**

Les appels à projet favorisent une mise en concurrence des associations au sein d'un secteur et fragilisent fortement le monde associatif. À titre d'exemple la critique et la remise en question du fonctionnement des appels à projets fait partie de la fonction critique des fédérations et des associations. C'est dans ce sens que nous sommes de concert avec le Collectif 21 pour le respect et la réhabilitation de la Charte associative. Cette mise en concurrence est davantage problématique quand elle dépasse la concurrence entre associations du même secteur et qu'elle s'agrandit par la présence d'autres

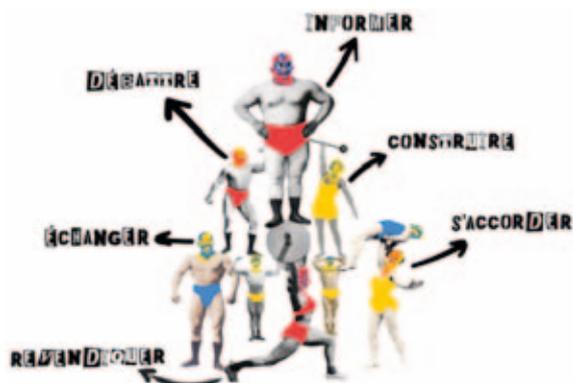


© Stéphanie
Devlésaver : <https://sdevlesaver.wixsite.com/projets>

acteurs (hors champs associatif) type consulting, intérim... Dans ce cas, la concurrence est déloyale et déplace totalement la vision du projet vers des préoccupations de gestion budgétaire, de nombre de personnes accompagnées, de respect de cahier de charge... Cette concurrence arrive tout droit de l'Europe et de sa philosophie (néo)libérale. Le fait que la loi de 21 est abrogée et que le monde associatif est versé dans la même législation que les entreprises commerciales va faciliter la mise en concurrence totale du secteur des entreprises et des ASBL.

QUEL EST LE RÔLE À CET ÉGARD DES POLITIQUES, OU PLUS EXACTEMENT DES PARTIS POLITIQUES ?

Il est important d'expliquer à ce stade, que les partis politiques aussi jouent un rôle. Un parti politique, ça défend une certaine vision de la société, et ces visions peuvent être opposées. Si l'on caricature on pourrait dire qu'à gauche il y a une tendance plus de type solidarité alors qu'à droite c'est plutôt une tendance réussite individuelle.



© Hélène Taquet : <http://ln-graphics.be/fr>

Concernant la manière d'envisager l'associatif au sein de leur vision de la société nous constatons qu'elle est réellement différente d'une tendance politique à l'autre. Nous sommes face à la présence de deux pôles bien distincts. Un premier disant que l'associatif est un partenaire dans la mise en place des politiques publiques et que le pouvoir public ne doit intervenir que là où l'associatif n'intervient pas. Un second qui prône que les politiques publiques doivent être entre les mains des pouvoirs publics et que l'associatif est là comme service subordonné et sous-traitant, notamment via la technique des appels à projets.

Concernant le secteur social-santé à Bruxelles, on peut discerner deux grande tendances. La première, que l'on retrouve plutôt du côté du PS et du MR, considère l'associatif plutôt comme des sous-traitants, alors que la seconde, globalement plus présente chez Ecolo et au cdH, voit l'associatif comme plus à même de sentir les besoins de la population et d'y répondre et qu'il faut donc plutôt le considérer comme un partenaires.

Une autre grande problématique est que l'interlocuteur politique change tous les 5 ans, après chaque élection. Suivant la coalition, le monde associatif va être consulté, concerté de manière tout à fait différente. Ce phénomène en implique un autre : il est interpellant de constater que lors de nos échanges avec beaucoup de jeunes élus, pas mal d'entre eux n'avaient aucune connaissance de la Charte associative ! Il y a un problème de transmission entre les générations de mandataires politiques.

Cela nous donne l'impression de devoir à chaque fois recommencer à zéro.

LA CONCERTATION ET L'ACTION EN COMMUN DOIVENT ELLES SE LIMITER À DES REVENDICATIONS "DE GESTION" OU PLUTÔT S'OUVRIRE VERS UN PLAIDOYER PORTEUR D'UNE VISION DE SOCIÉTÉ.

Voilà deux types de revendication bien différents. On peut néanmoins les retrouver au sein d'une même association dans la mesure où ils peuvent être liés. Au nom de l'association qui m'emploie, je plaide pour un assouplissement administratif dans le contrôle des subventions publiques. En effet, chaque année, pour chaque action menée, je dois fournir des tableaux précis par lequel le fonctionnaire gestionnaire de dossiers peut méticuleusement tracer la commande, le paiement et le cadre d'utilisation de la bouteille d'eau à 85 cents achetée à la supérette du quartier. Ce plaidoyer sur un aspect très technique de gestion quotidienne découle à n'en pas douter d'une militance pour l'instauration d'une plus grande confiance entre l'associatif et le pouvoir en place. Or, porté par une vision individualiste de la société, les rapports entre l'associatif et le pouvoir qui le subventionne est trop souvent de l'ordre de la suspicion.

EST-CE QUE TU PENSES QUE LA PROFESSIONNALISATION DU MONDE ASSOCIATIF POURRAIT METTRE EN PÉRIL LE CARACTÈRE MILITANT DES ASSOCIATIONS ET ENCORE ACCENTUER CE PROBLÈME DE SYNERGIE ENTRE ASSOCIATION ?

Pour revenir, en effet, sur le débat qui nous anime davantage aujourd'hui, c'est-à-dire celui sur la professionnalisation et le code des sociétés, il faut se rendre compte qu'il y a plusieurs types d'ASBL. Cela va du club de pétanque du coin de la rue, à des associations qui sont davantage dans la revendication et les projets de sociétés, en passant par de très grosses structures comme des hôpitaux. Face à ce constat, il est à noter que certaines ASBL ne voient pas du tout d'un mauvais œil leur intégration dans le Code des sociétés. Il y a un associatif qui a une vision davantage anglo-saxonne, basé sur la fondation, la société privée, basé sur le mécénat ou le sponsoring. Ce type d'association existe et préfère ne pas avoir à trop à dialoguer avec les pouvoirs publics pour ne pas avoir à se conformer à leurs priorités du moment. Par contre, ce type d'associations n'a aucun problème avec le Code des sociétés car elles fonctionnent déjà sur ce modèle.

Beaucoup de responsables d'associations avec qui je suis en contact m'expliquent que, dans les années à venir, nous allons vers un désinvestissement des pouvoirs publics pour le monde associatif et que cela va s'accompagner d'une accentuation des contrôles. Cela pourrait à terme pousser le monde associatif à aller chercher d'autres financements et se retrouver donc dans les mêmes logiques que ces entreprises marchandes.

Par ailleurs, la professionnalisation ne peut être réduite à la question de l'introduction des ASBL dans le code des sociétés. Les secteurs social et de santé sont des secteurs qui se sont fortement professionnalisés et c'est une bonne chose. Pour la mise en place d'une politique publique la professionnalisation est nécessaire et a toute sa raison d'être.

PROCÉDER À UNE ENQUÊTE SUR L'ENGAGEMENT ET LA PROFESSIONNALISATION AU SEIN DU MONDE ASSOCIATIF, CELA PEUT-IL CONSTITUER UN MOYEN POUR MESURER SON ÉTAT DE SANTÉ ET EST-CE UNE CONTRIBUTION SUFFISANTE POUR REPENSER UNE PAROLE COMMUNE ? (VOTRE ANALYSE ET VOS SUGGESTIONS RENFORCERAIENT CETTE CONTRIBUTION POUR TRACER LES PERSPECTIVES.)

Une enquête de ce type a une valeur indicative sur la manière dont le fait associatif et son action sont perçus par ceux qui y travaillent, qu'ils perçoivent ou non un revenu en contrepartie. Elle donne un bon aperçu de la pluralité des types d'engagement. Et, indirectement, simplement en posant la question et en y apportant des bribes de réponses, elle entretient le débat, qui doit rester vivace et constant, sans quoi il risque de ne plus exister.

Dans ce débat on oppose souvent le militantisme et la professionnalisation. Même si au départ j'étais de ceux qui estimaient que le militantisme n'était plus

ce qu'il était, je suis un peu plus nuancé maintenant. D'abord, le militantisme ne diminue pas automatiquement avec la professionnalisation d'une association. Ensuite, le militantisme a dépassé les frontières de l'ASBL, il est présent sur internet aujourd'hui par exemple. Il existe également pas mal de personnes qui font preuve de militantisme de manière non instituée, il existe beaucoup de mouvements, aussi, qui émergent et qui sont dans une forme de militantisme non institué.

À titre d'exemple, une partie du travail effectué par le Collectif 21 est soutenue, par des associations instituées comme le CBCS ou Carrefour des Cultures. C'est une autre manière de militer mais qui a du sens également.



© CBCS – Revues BIS : <https://cbcs.be/>

L'associatif : un style et des actes



PROPOS RECUEILLIS LORS DE L'ENTRETIEN RÉALISÉ AVEC PIERRE SMET

*Psychanalyste et criminologue au service de santé mentale le Sas,
membre du Collectif 21.*

C.D.C. : "NOUS ENTENDONS PAR ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION TOUT ACTE OU FAIT QUI FAIT D'ELLE UN ACTEUR DE TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ, DÉVELOPPE UN PLAIDOYER, VEILLE SUR SA TRADUCTION EN RÉFLEXIONS, EN ACTIONS ET ACTIVE UN CONTRÔLE CITOYEN SUR LA CHOSE PUBLIQUE". QUELLE LECTURE FAITES-VOUS DE CETTE DÉFINITION ?

P. S. : Les actes ainsi que les faits d'engagement d'association ne sont pas des actes isolés. Ils sont nombreux et donnent ainsi des significations différentes suivant l'orientation qu'ils prennent dans chaque cas. Du coup on saisit l'importance de la signification donnée à ces actes par l'association et celle qui est donnée par d'autres acteurs sociaux. Je veux ainsi souligner l'importance du lien qu'il y a entre les actes, les discours et les interprétations. Un même acte peut être justifié différemment et compris différemment. L'engagement est "langagement" et mérite une attention particulière

du fait qu'en français on y retrouve du "ment..." qui peut ne pas être sans lien avec le mentir, et le mensonge. Donc cette définition est correcte si on prend en compte que l'engagement tient par plusieurs dimensions et doit être envisagé à partir de plusieurs points de vue.

Je donne cette réponse car pour ma part je pense que l'engagement comme beaucoup d'autres mots sont devenus tout à fait variables suivant le contenu qu'on leur donne.

QUEL LIEN FAITES-VOUS ENTRE L'INITIATIVE DU COLLECTIF 21 ET LE CONCEPT DE L'ENGAGEMENT DANS SA DIMENSION PHILOSOPHIQUE ET DANS SES TRADUCTIONS PRATIQUES ?

À tout le moins il y avait chez les fondateurs du Collectif et par la suite chez ceux qu'ils l'ont rejoint une attention à la signification de leur inscription dans l'associatif. Disons simplement que pour eux le fait associatif n'allait pas de soi... qu'il ne pouvait être réduit à une évidence, à un fait commun lié à la nature humaine. Je dirais qu'ils ne s'arrêtent pas au fait que dans l'association il y a du "on s'entend bien" et on fait des choses ensemble. Il y a également une place pour cette dimension philosophique d'un amour de la sagesse, un amour du savoir et surtout d'être critique. Concrètement ça veut dire de prendre le temps et déposer des



© Magali Contrino

actes pour répondre à la question "qu'est-ce que je fous là ?" Ceci en référence au mouvement de psychothérapie institutionnelle.

QUELLE RELATION ENTRE ENGAGEMENT ET PROFESSIONNALISATION DANS L'ACTION ASSOCIATIVE ?

Aujourd'hui la professionnalisation est surtout entendue comme liée au travail. Il faut d'abord rappeler que profession vient du latin "professio" traduit comme la "déclaration, déclaration publique, action de se donner comme". Le métier est une façon de se déclarer. La professionnalisation est la façon dont cela se généralise. Actuellement il semblerait que le travail prend toute la place de la déclaration, or dans la déclaration il y a une certaine dimension d'engagement, il y a quelque chose qui est donné comme gage. Quel est le gage du travail actuel ? Quel est le gage de l'association ? Est-ce que la



© Bernard Boccara, Actrices et acteurs des temps présents

dimension de métier, de travail est celle qui fonde l'action associative ? La relation entre engagement et professionnalisation n'est pas évidente. C'est-à-dire que ce qui fait sérieux, résultat dans l'une ou l'autre n'est pas le même, cela demande à être clarifié or aujourd'hui cela n'est plus envisageable qu'à partir de pratiques d'évaluation. Le travail occupe tout le champ de la profession mais il faut ajouter à cela que cela n'est pas n'importe quel travail, c'est un travail technocratique – industriel – avant tout productif.

LA PROFESSIONNALISATION EST-ELLE UNE MANIÈRE D'INSTITUTIONNALISER L'ASSOCIATIF OU PLUTÔT UN CADRE POUR RENFORCER SON ENGAGEMENT, SON ACTION ?

Le mot institution a occupé une place importante dans les années 70 et en particulier dans les organisations et les associations. Le mot "cadre" est d'un usage plus récent mais pour rappel il est le statut d'une majorité des employés de l'associatif même si le terme est peu employé dans la langue courante. Donc nous nous trouvons dans une situation où des termes existent et surtout ils font parties de certaines pratiques et de certains discours qui viennent consolider les politiques mises en place.

Donc il y a en effet aujourd'hui institutionnalisation, mise en place de cadre. La question devient alors de savoir comment aujourd'hui cela se présente, quelle est la spécificité actuelle. La professionnalisation n'est-elle pas venue occuper aujourd'hui la place de l'idéal, de l'utopie et de la foi ?... La "déclaration professionnelle" du travail n'est-elle pas venue prendre cette place en particulier pour ce qui concerne l'effectivité et l'avenir ? Pas d'avenir sans travail, ni sans le capitalisme laisse-t-on entendre.

L'ASSOCIATIF EST-IL EN MESURE D'ÉLEVER UNE PAROLE COMMUNE EN VUE D'UN PLAIDOYER ?

D'abord il faut dire que la parole est désormais mise en rivalité, en concurrence avec la communication. Par ailleurs les questions se posent de savoir : comment parler aux fascistes, à ceux qui veulent ignorer, aux narcissiques... et qui plus est, est-il possible de parler avec eux ?

Par ailleurs aujourd'hui on parle de commun, d'ensemble, de global, d'universel... mais aussi d'homogénéisation, ... de communauté, du nous, de vivre ensemble... mais qu'est-ce que tout cela recouvre ?

De même qu'est-ce qu'aujourd'hui porter un plaidoyer, être anticonformiste ? Porter un

plaidoyer nécessite une certaine identité. Est-ce que l'associatif a cette identité ? Qu'est-ce que l'identité de l'associatif ? Qu'est-ce que le "nous" associatif ? Qu'est-ce que la solidarité pour l'associatif ? Il y a un travail historique et contemporain à faire pour en savoir d'avantage et savoir si l'associatif est en mesure d'élever une parole commune en vue d'un plaidoyer. Force est de constater que le "secteur associatif" comporte de nombreuses orientations parfois divergentes mais également souvent tout à fait opposées. Actuellement le développement de la mise en concurrence de leurs actions ne facilite pas la mise en place de réflexion d'action commune. Une réelle tendance corporatiste est présente et laisse peu de place à une réflexion commune.

LA CONCERTATION ET L'ACTION EN COMMUN DOIVENT ELLES SE LIMITER À DES REVENDICATIONS "DE GESTION" OU PLUTÔT S'OUVRIRE VERS UN PLAIDOYER PORTEUR D'UNE VISION DE SOCIÉTÉ.

La question pose d'emblée qu'il y a différentes façons, différentes manières de demander et surtout différents plans. Aujourd'hui il y a toute une histoire de la revendication et de la plaidoirie tant du côté de la société civile que de l'état. Les politiciens parlent de plus en plus de plan, de programmation. Ils instrumentalisent tant les revendications que la vision de société. Une séduction est en cours qui s'inscrit dans une aliénation totale.



© Bernard Boccara, Actrices et acteurs des temps présents

D'autre part il y a eu la mise en place de plateformes de concertation, de conseils consultatifs et aujourd'hui de lieux "participatifs". Les politiciens n'arrêtent pas de dire qu'ils ne demandent que ça

que nous nous exprimions, que nous avons à leur exprimer nos revendications et notre vision de la société. De notre côté comme celui de nombreux citoyens il y a une "décroyance" totale à cette invitation politique. "Cause toujours", y-a rien qui bouge... Dès lors la question revient à savoir comment faire pour que l'on puisse se rencontrer et parler "vraiment", pour qu'en effet il y ait une réponse claire et suivie des revendications et que l'on puisse envisager une vision de société. Il y a, de plus, aujourd'hui une réelle difficulté à faire une place à la conflictualité.

La priorité doit donc être d'abord mise sur les dispositifs de rencontre. Il s'agira alors, en effet, de prendre en compte comment des revendications sont à rattacher à des visions de société ou si elles ne sont contenues que dans une perspective technologique. À cela il faut ajouter que les consensus sont devenus de plus en plus difficiles à atteindre et qu'il y a là, également, des difficultés sévères pour obtenir des décisions collectives.

PROCÉDER À UNE ENQUÊTE SUR L'ENGAGEMENT ET LA PROFESSIONNALISATION AU SEIN DU MONDE ASSOCIATIF, CELA PEUT-IL CONSTITUER UN MOYEN POUR MESURER SON ÉTAT DE SANTÉ ET EST -CE UNE CONTRIBUTION SUFFISANTE POUR REPENSER UNE PAROLE COMMUNE ? (VOTRE ANALYSE ET VOS SUGGESTIONS RENFORCERAIENT CETTE CONTRIBUTION POUR TRACER LES PERSPECTIVES FUTURES.)

De plus en plus dans les discours actuels il y a des références à la dimension de santé – voire à la dimension médicale pour faire le point sur la situation du "corps social" et d'autre part, subtilement, le mesurage technocratique – via la pharmacologie – n'est pas loin... Le milieu associatif a, quant à lui, une façon particulière de "faire" avec le savoir, les connaissances et son expérience. Il est dans une dimension que l'on pourrait dire un peu "éphémère", il est centré sur ce "but non lucratif" mais qui n'élimine pas la question de son existence voire de sa subsistance. Il en est de même



© La FÉBUL

pour sa pensée qui est toujours mise en second plan par rapport à l'action. Ce sont les actes qui sont posés comme parlant d'eux-mêmes. Souvent on entend les travailleurs de l'associatif dire : "moi je ne veux pas faire de politique dans mon travail, je ne suis pas payé pour ça". Cette enquête, à l'occasion du non-centenaire de la loi vient ainsi

poser la question de l'histoire de l'associatif et ce y compris celle de son lien avec le politique, il s'agira de pouvoir prendre en compte tant les réponses que les non-réponses, les refus de répondre et les abstentions... Il en sera de même pour ce qui pourrait-être une parole commune quant à savoir ce que pourrait être une parole plurielle ou l'absence de parole commune. Quelles pourront être alors les perspectives futures ? Il y a quelques années le slogan "no future" était lancé à tous vents. Aujourd'hui n'y a-t-il pas quelque chose du même ordre ? Cette enquête n'a-t-elle pas au moins le

mérite de vouloir prendre le temps de réfléchir au sens du travail associatif ? De ne pas céder devant les théories de l'effondrement... de faire appel à la pensée, à la parole, au partage de cette expérience en osant prendre le risque de se trouver confrontés avec des rires sardoniques.

L'engagement : une condition nécessaire à terme



GEOFFROY CARLY

Directeur des CEMÉA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active), il y travaille depuis 1999 mais souligne y agir comme volontaire depuis 1993. C'est dire s'il a une relation assez longue avec l'association...

Depuis le début des années 2000, il fréquente une série de lieux de représentation collective du monde associatif (dans les champs de la jeunesse, de l'éducation populaire ou de l'enfance) qui le debout sur ses deux pieds : un pied dans l'action de formation et un autre dans les lieux de représentation pour tenter d'articuler le concret des terrains avec les enjeux politiques dans des cadres plus institutionnalisés. Les CEMÉA sont une des associations initiatrices du Collectif 21. Pour que la question du devenir du fait associatif en Belgique francophone demeure vivace.

C.D.C. : POURQUOI S'ASSOCIER ?

POURQUOI DES PERSONNES DÉCIDENT À UN MOMENT DONNÉ DE LIER LEUR SORT ?

G. C. : J'ai l'habitude de dire qu'on n'en sait rien des motivations profondes... Pourquoi des personnes s'associent ? C'est insondable ! Ça se rapproche probablement du désir, peut-être lié au plaisir, à un intérêt, à une frustration... Saisir les ressorts de l'engagement associatif pourrait mener à une recherche scientifico-académique intéressante. Et en même temps, on s'en fout ! Ce sont des rencontres, des éléments de vie qui font que les gens unissent leur destin sans qu'on ne comprenne vraiment pourquoi ils le font. Il ne faut pas forcément chercher à comprendre pourquoi ils le font, mais plutôt comment les aider à le faire, que ce soit pour le plaisir, pour se battre contre des injustices flagrantes, pour rencontrer une passion

qui les dépassent... Le nœud du problème est bien de permettre à ce que aux gens d'unir leur destin dans



© CEMÉA

quelque chose qui les dépasse individuellement, de leur permettre cet exercice du fait associatif.

LA QUESTION DE L'ENGAGEMENT EST IMPORTANTE DANS LE FAIT DE S'ASSOCIER.

MAIS EST-ELLE OBLIGATOIRE ? TOUCHE-T-ELLE À L'IDENTITÉ DU MONDE ASSOCIATIF ?

L'engagement, c'est quelque chose au long cours. Au départ, tout le monde n'est pas engagé, ne veut pas transformer le monde en brandissant son étendard... Il y en a réalité beaucoup de vie, des accidents, des imprévus. Mais si l'engagement n'est pas premier, il devient par contre une condition

nécessaire à terme pour agir avec conscience, au sein d'une culture associative, avec des lignes politiques, des combats déterminés. Cela relève d'une culture associative portée et assumée par l'institution. Et dans l'institution ou à son contact, les individus vont s'approprier ces questions à

des rythmes différents, avec des progressions différentes... Des choses vont leur échapper et c'est absolument normal. Dans mon parcours, j'ai fréquenté des lieux de représentation collective, j'ai fondé une culture politique au départ de ceux-ci. Mais cela a certainement pris une dizaine d'années pour que j'en sois pleinement conscient et que ça me permette de structurer les choses pour mon action et celle de mon association. C'est un temps long.

Or, une des difficultés auxquelles les associations sont confrontées aujourd'hui, c'est le temps court. Faire de la conscientisation politique sur des temps courts, ou bien les gens savent à l'avance pourquoi ils sont là, ou bien c'est très fragile. L'évolution dans les associations ne se mesure pas à l'année ou au semestre mais plutôt sur des périodes de cinq à dix ans.

EST-CE QUE LE RAPPORT ENTRE LE MONDE ASSOCIATIF ET LES DÉCIDEURS PERMET DE TRANSFORMER LA SOCIÉTÉ ? OU DOIT-ON SUBIR UN DÉCRET, UNE LOI, UNE MISSION QUI NOUS EST CONFIEE PAR LES POUVOIRS PUBLICS ?

On est face à des "vents contraires". La force publique veut organiser, réguler, contrôler... et à partir du moment où il y a de l'argent public en jeu, c'est assez normal qu'elle le fasse. Face à elle, on a un champ associatif qui n'est pas monolithique, qui est divers : il y a des gens qui se positionnent comme des sous-traitants, qui répondent volontiers aux besoins de l'autorité publique. Et il y en a d'autres qui se revendiquent comme étant plus critiques, acteurs de la transformation sociale. Je soutiens plutôt cet associatif-là. Pour que les associations puissent effectivement s'autodéterminer tout en utilisant les subventions publiques et autres appels à projet, il faut qu'elles disposent d'une culture assez forte qui lui permette d'accéder et de renoncer aux opportunités qui se présentent. Les associations peuvent très bien instrumentaliser des commandes publiques pour aller y mettre leur grain de sel : elles répondent formellement au cahier de charge tout en intégrant d'autres éléments. L'évolution des politiques publiques, de plus en plus contrôlantes, assignantes, protocolaires, produisant des résultats quantifiables... est à déplorer. Mais les associations disposent de marges de manœuvre. Dans le rapport état/associations, il est fondamental de reconnaître les associations en tant que partenaires compétent et capable de propositions et pas en tant que

pourvoyeurs de services à la population. Cela implique de donner aux associations les moyens de leur existence en tant qu'institution qui opère des transactions avec le monde au départ de leur identité, de leur culture. Pour ne pas être juste des sous-traitants de la force publique, s'autoriser des prises d'initiatives et de risques. Les associations doivent pouvoir être propositionnelles, créatives, dans l'élaboration d'alternatives.

Il est clair qu'il existe parfois des rapports de dépendance des associations par rapport à la force publique qui varient en fonction notamment des administrations avec lesquelles on travaille, que la force publique essaye parfois d'instrumentaliser les associations.

Les associations ont une capacité et un devoir de résistance par rapport à cela, tout en restant en relation avec les autorités. Parce que dans les temporalités politiques, les deux choses qui restent plus ou moins stables dans la durée, ce sont bien les associations et les administrations publiques. Ce qui change, ce sont les pouvoirs politiques. On a intérêt à entretenir le dialogue avec les autorités publiques parce que l'on est aussi les garants d'un fil rouge, d'une continuité, d'une histoire.



© CEMÉA

Dans les évolutions souhaitables pour les associations, on gagnerait à ce que se développent des fonctionnements qui laissent aux associations de grandes marges de manœuvre, un peu à l'image

du décret éducation permanente souvent cité en exemple, qui donne des ambitions assez larges et laisse les moyens de déploiement et de contact avec le public dans le chef des associations.

QUELLE EST LA LIGNE DE DÉMARCATIION ENTRE LES ASSOCIATIONS QUI S'ESTIMENT PLUTÔT DES ASSOCIATIONS "DE SERVICES" ET LES ASSOCIATIONS "PLUS ENGAGÉES" ?

La culture ! Est-ce que l'association développe une identité, développe des priorités qui lui sont propres et est-ce qu'elle se donne les moyens de le faire ?



© CEMÉA

Ou bien est-ce qu'elle est complètement en train de suivre les vents dominants et surfe sur les vagues qui lui sont proposées ? La ligne de démarcation est là.

Mais les associations, ça vit... Elles ne sont pas tout le temps à la pointe de la contestation ou à la pointe de l'innovation, elles sont parfois un peu "plan-plan"... Plus qu'avant, on a à faire à des structures professionnelles avec un objet social différent de celui qui était mobilisé au départ des militants de la première heure. Pour entrevoir la ligne de démarcation, il faut se poser la question de savoir si l'ASBL est encore dans le champ politique. À partir du moment où elle considère qu'elle ne l'est plus, on a un problème. Et on peut être politique aussi bien en faisant des cerfs-volants qu'en manifestant... Ce sont des voies différentes, mais il faut être conscient qu'on joue dans le jeu politique. Si on a perdu cette conscience-là, c'est vachement dangereux.

EST-CE QU'ON PEUT PARLER D'UNE PERTE D'IDENTITÉ DU MONDE ASSOCIATIF ?

Oui, je pense qu'il y a une certaine dilution liée à plusieurs facteurs : une inflation administrative grandissante au travers de cadres normatifs qui s'imposent (citons le registre UBO ou les complications dans les relations avec les banques dans le cadre de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent), un détournement des forces dans les associations vers des questions gestionnaires, la professionnalisation qui amène d'autres types de profils de travailleurs, un manque de consistance politique dans les formations... Quelle place dans les formations professionnelles

est laissée à l'histoire et aux questions politiques qui la traversent, aux luttes ? Qui sait encore d'où vient la sécurité sociale et pourquoi dans l'après-guerre une telle volonté d'émancipation et de "plus jamais ça" ? Si on dégage ces questions-là, ça produit des agents probablement performants dans le montage de projet... mais au nom de quoi ? Il y a des espaces de politisation, de formation de cadres à recréer dans les associations pour retrouver de la maîtrise sur les utopies et les enjeux auxquels on souhaite participer.

QUI EST RESPONSABLE DE ÇA ? QU'EST-CE QUI FAIT QU'ON EN EST LÀ ? EST-CE QUE C'EST LE CADRE SCOLAIRE, LE PROGRAMME, LA SOCIÉTÉ DE MANIÈRE GÉNÉRALE ? SI ON SORT DU CHAMP SOCIAL, ON VA RETROUVER LES MÊMES PROBLÉMATIQUES DANS LES AUTRES DOMAINES ?

Notre société libérale capitaliste et industrielle a produit dans plein de champs leur dépolitisation au profit de dimensions gestionnaires. Cette gestion, elle plaque des pansements là où ça saigne, elle "gère" la pauvreté plutôt que de la combattre. Cet entretien permet à tous les dominants de continuer à fonctionner au départ de telles disparités de distribution de richesse, d'égalité, etc. et ça leur convient très bien ! Et depuis la chute du mur de Berlin, on tente de nous faire croire qu'il n'y a pas d'autres modèles que celui-là. Mais on sent bien qu'on est à bout aujourd'hui... Ceci dit, durant la crise financière de 2008, on avait dit qu'il y aurait un "monde d'après"... Bon, on ne l'a pas vu arriver. Avec le Covid, on nous propose le même discours. On restés face à une pensée dominante et à des courants dominants difficiles à faire changer dans une société de consommation de masse, notamment médiatique. On ajoute à cela la question des réseaux dits sociaux qui amenuisent le débat et on a le cocktail parfait de la dépolitisation. L'école est en proie à ça aussi, même si l'enseignement devrait être du côté de l'émancipation et pas du côté de la reproduction sociale, ce qui n'est pas forcément



© Gayatri Malhotra on Unsplash

audible dans les formes scolaires telles qu'on nous les présente aujourd'hui, plutôt descendantes qu'horizontales et avec peu de questionnement politique et philosophique.

Il n'y a pas à incriminer l'une ou l'autre personne : les dominants de notre société de consommation s'accommodent très bien de cela. Tout le nouveau business social qui est en train de se mettre en place par les entreprises elles-mêmes. Un exemple ? Au départ, il fallait combattre le fait que les gens n'avaient pas à manger... Mais aujourd'hui, les banques alimentaires sont tellement structurées, elles sont tellement fières de pouvoir donner à manger aux plus pauvres qu'elles s'auto-entretiennent ; elles deviennent de plus en plus performantes, elles distribuent de plus en plus de repas... Mais quand elles font cela, elles entretiennent aussi la pauvreté plutôt que de la combattre. Pour les gens qui sont dedans, c'est à devenir fou ou schizophrène. Ils font bien d'aider la population, mais en même temps, ils soutiennent un système qui laisse les gens dans la précarité. Il faudrait des points de rupture assez fondamentaux pour changer le registre de pensée.

LE FAIT QUE LES ASSOCIATIONS VONT PASSER DANS LE CODE DES SOCIÉTÉS, QU'EST-CE QUE ÇA VA MODIFIER SELON VOUS DANS LE MONDE ASSOCIATIF ?

Les techniciens jurent que ça ne change rien fondamentalement, qu'au contraire ça amène même des protections complémentaires pour les associations qui seraient en voie de faillite. "Techniquement" donc, ça ne changerait pas grand-chose... mais symboliquement ! Au départ, la reconnaissance en 1921 des associations les situaient dans un cercle à part, tourné vers la poursuite de l'intérêt général par rapport à l'intérêt privé. On distinguait le marchand du non marchand. Aujourd'hui, le CSA remet tout sous un même

chapeau, avec des règles identiques. Cela force le mimétisme entre le monde économique et le monde associatif, inscrivant ce dernier dans une certaine culture et dans un rapport de force défavorable au monde associatif au profit du monde économique. Mais ça a commencé il y a déjà longtemps, le CSA ne faisant que confirmer les choses. Beaucoup d'associations aujourd'hui fonctionnent sur le mode des sociétés à part qu'elles ne rémunèrent pas les actionnaires.

Même si il y a des cahiers différents dans le CSA, il n'y a plus qu'un régime qui va organiser d'une même manière tous ces éléments-là. Il y a là une ligne de démarcation qui disparaît, celle qui permettait d'envisager les choses différemment, avec un important risque qu'assez vite, aux yeux des

autorités publiques, la distinction entre le monde associatif et le monde privé disparaisse. Et c'est là que les "vendeurs de rêves" (marchands) feront du business là où associations, avec leur éthique et leurs pratiques, poursuivaient l'intérêt général.

CA VA DÉFIGURER OU ÇA VA IMPACTER L'IDENTITÉ AUSSI DU MONDE ASSOCIATIF ?

Ca va amener du flou, ça va estomper les différences entre le monde marchand et le monde non marchand. Soumis aux mêmes règles, qu'est-ce qui fera encore la différence entre l'un et l'autre monde ? Sur papier, plus grande chose. Et c'est là

que la compétition va s'engager sur des formes d'efficacité à court terme, privilégiant la sous-traitance et reléguant la réflexion ou le caractère critique au second plan.

SI ON PREND L'EXEMPLE D'UNE AGENCE D'INTÉRIM QUI PROMET METTRE SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI UNE CENTAINE DE PERSONNES ET À CÔTÉ, UNE PETITE ASSOCIATION QUI TRAVAILLE DANS L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE, L'AGENCE D'INTÉRIM SERA TOUJOURS PLUS FORTE ?

Le risque est avéré et ça c'est déjà produit. Si on regarde dans le champ socioculturel, les structures qui font de l'outplacement aujourd'hui, ce sont des boîtes d'intérim comme Daoust. Si elles ont bien une pratique avérée dans la mise à l'emploi, elles ne disposent d'aucune compétence sur le champ lui-même, voire elles l'ignorent. De leur point de vue, ce n'est rien parce ce n'est pas là-dessus qu'on les attend mais plutôt sur les métiers en pénurie. L'idée est de faire "du chiffre", pas de considérer les parcours individuels des gens qui sont tout à fait singulier qui ont des aspirations particulières. La balance est clairement déséquilibrée. Mais en terme de taux de réussite, si on ne regarde que les chiffres, probablement que les sociétés intérim vont être beaucoup plus performantes que les associations. À court terme on va avoir des bons chiffres, à long terme, on va avoir des gens qui font des burn out

parce qu'ils vont être mis dans des trucs qui ne les intéressent pas.



© CEMÉA

Donc, si demain le pouvoir politique indifférencie les candidats opérateurs en insertion socioprofessionnelle, les boîtes d'intérim privées seront plus performantes sur papier... Mais les dégâts humains, ça ne se chiffre pas dans un appel d'offre.

**QUEL AVENIR POUR LE MONDE ASSOCIATIF FACE AUX STRUCTURES PLUS SPONTANÉES,
ET AUX RÉSEAUX SOCIAUX ?**

Dans le monde associatif, il faut quand même faire le tri entre l'associatif engagé et l'associatif qui est juste un véhicule utilitaire. On trouve aussi des boîtes privées qui sont sous statut commercial dans un cadre et qui ont créé une ASBL sur le côté parce que pour certains types de marché, il faut être structuré en tant qu'ASBL. Mais ce sont les mêmes personnes à la manœuvre. Le fait d'être une ASBL aujourd'hui ne protège de rien, ne garantit rien. Il ne faut donc pas sacraliser non plus l'association ou la parer de toutes les vertus.

Pour les autres formes d'organisation, c'est intéressant qu'elles coexistent avec les associations. Pour des combats à court terme, on n'a pas forcément envie de créer des structures lourdes. Mais il y a un risque là-dedans, c'est la volatilité : comment inscrire des combats dans du long terme, qui dépassent les mobilisations aux objectifs opérationnels ? Il y a des mobilisations très concrètes, avec un objectif "un combat à



© CEMÉA

gagner" ; ça donne la temporalité de la cause. Mais il y a là un vrai risque d'aboutir à une superposition de causes individuelles qui s'enchainent et pas un fil politique sur lequel on peut construire des rapports de force dans le long terme. Après il y a de la lourdeur dans tous les grands mouvements associatifs, dans les syndicats... Je comprends qu'on veuille faire des pas de côté pour pouvoir agir plus vite et être plus souple dans le fonctionnement. Il n'empêche qu'il ne faut pas négliger les corps intermédiaires et leurs capacités à être en négociation avec le pouvoir politique pour organiser la société autrement. Si on est sur des combats de court terme et localisés, ce rapport de force là, il ne s'installe pas.

Il faut que l'associatif revendique sa position politique, ses propositions alternatives et qu'il ne soit pas planqué derrière ses actions de terrain. Sans ce supplément d'humanisme et d'âme, on est mort.

**COMMENT ON PEUT FAIRE POUR MOBILISER
LE MONDE ASSOCIATIF À CE COMBAT ?**

Il ne faut pas arrêter, il ne faut pas désespérer. Il faut jouer sur différents leviers. Il faut travailler avec les associations et les représentants d'associations en direct et continuer à les sensibiliser de manière régulière. Il ne faut pas arrêter de discuter de cette question-là pour qu'elle devienne présente dans l'agenda et dans les têtes. C'est un travail au quotidien.

Au niveau du Collectif 21, il nous semblerait utile de créer un observatoire de la liberté associative qui permette structurellement de dire l'état du fait associatif et ses évolutions, comment il touche les gens, comment le cadre normatif le soutient ou le déforce. Il faut aussi développer des outils ou des instruments qui permettent que cette question soit vivace et que ça ne soit pas juste la question de quelques hurluberlus.

Un moment symbolique était le non-centenaire de la loi de 1921, mais il faut que la question continue à vivre pour participer d'une composante de la culture du champ associatif, pas le fait de quelques vieux de soixante-huitards attardés. Il faut y travailler avec les associations sur les terrains et avec des structures méta, que la question reste ouverte et au travail avec les pouvoirs publics, les administrations, le champ associatif, les écoles.

Avec le Collectif 21, une fois qu'on aura passé le centenaire de la loi de 1921, nous proposerons des formations, des séminaires pour les travailleurs mais aussi pour les futurs professionnels. Il faut les sensibiliser, les piquer à vif. C'est aussi un travail culturel.

Associatif en questions : regards croisés



KHALIL NEJJAR ET JEAN-MARIE DELMOTTE

*Membres fondateurs et Administrateurs
de Carrefour des Cultures, membres du Collectif 21.*

CARREFOUR DES CULTURES, AVEC SES PARTENAIRES, EST À L'INITIATIVE D'UN QUESTIONNEMENT LARGE ET CIBLÉ SUR LA RÉALITÉ DE L'ASSOCIATIF ET CE AUTOUR DU PROJET "ASSOCIATIF EN QUESTIONS", QUEL EST LE POURQUOI DE CETTE INITIATIVE ?

J-M. D. : Une des raisons pour laquelle Carrefour des Cultures conjointement avec le Collectif 21, Miroir Vagabond et le CBCS ont réalisé une enquête large, c'est précisément pour essayer de savoir, de l'avis même des opérateurs, quel est le ressenti par rapport à l'état actuel de l'associatif. Nous avons notre propre analyse au sein des Carrefour des Cultures et nous en avons fait part à de nombreuses reprises mais notre volonté était de ne pas préjuger, de ne pas coller sur l'état de l'associatif une évaluation qui est la nôtre et donc d'être le plus "objectif" possible.

K. N. : Ce n'est pas la première fois que Carrefour des Cultures se jette dans ce genre d'exploration. Le premier projet de Carrefour des Cultures concernant ce questionnement date des années 2000. Et déjà à l'époque l'une de nos conclusions était de dire qu'au début de son existence, une association ne peut jamais œuvrer toute seule. On ne peut jamais prétendre à un engagement s'il n'y a pas un engagement associatif commun. Voilà l'intérêt de réfléchir ensemble et de questionner de nouveau la réalité associative.

ET COMMENT SE PORTE L'ASSOCIATIF ?

K. N. : L'état de santé associatif, ou plutôt la santé de l'associatif ne se porte pas bien, c'est une réalité et le dire aujourd'hui ce n'est pas quelque chose d'extraordinaire. Je crois que l'image de la réalité socio-politique impacte cet état de santé. Je crois que l'associatif peine aujourd'hui à avoir une identité. Il peine à se positionner dans le débat de société. Il est vrai qu'on pourrait nous dire que la société aujourd'hui, dans son ensemble, manque d'espace de débat, mais qu'en est-il du monde associatif sur cette question ?

Les défis posés par les multiples crises ne cessent de confirmer les responsabilités des corps intermédiaires, le rôle que ceux-ci ont à jouer.

Il s'agit pour eux, non d'être des prestataires de services ou des exécutants des lois et décrets, mais bien des espaces en lesquels les citoyens puissent se rassembler, s'organiser, construire et porter des projets de société à la fois rigoureux et généreux, ambitieux et ouverts, développer des plaidoyers à la fois réalistes et exigeants et les porter auprès de l'ensemble des acteurs. Le tout, dans le débat constant avec toutes les composantes de la société, la recherche et l'initiative dans tous les domaines de la vie sociale et culturelle, de sorte que ces espaces soient en même temps des champs d'expérimentation et d'invention, des lieux de pratique de la démocratie, et ainsi d'intégration aux débats de société.

Ces objectifs se heurtent à de lourds obstacles : replis individualiste, communautaristes, désintéressés pour la chose publique et ses enjeux, peurs, etc.

Ces obstacles ne doivent cependant pas décourager, mais accroître la motivation pour agir, par la conscience de la nécessité de redoubler les efforts, pour pouvoir réaliser des vrais progrès et des solides sursauts.

De notre point de vue les crises ne sont plus des phénomènes conjoncturels mais structurels ; il s'agit donc, c'est notre conviction, de repenser et de reconstruire le système.

La véritable éducation permanente peut ouvrir les voies vers une société basée sur la raison humaine, sur le développement de mécanismes mettant en avant le bien-être de la collectivité comme celui des individus.

La réalité de l'associatif c'est que l'environnement n'est pas facilitateur aujourd'hui pour exprimer son engagement ou même pire que ça, l'associatif s'inscrit plutôt dans une logique de ce qui existe et ne pense pas en terme de ce qui doit exister.

L'associatif n'est pas innovateur aujourd'hui et se trouve dans la difficulté de dessiner les contours de son identité, de son engagement, de son action, de ses projets... La situation n'est pas très réjouissante. Ce n'est pas un pessimisme que je suis en train d'afficher mais c'est un optimisme, c'est le fait d'être le plus juste avec la réalité, qu'il faut pouvoir lire et critiquer. Sans cet optimisme il nous est très difficile de faire un pronostic et encore moins de penser des traitements adaptés. En somme, l'associatif a une difficulté majeure pour dessiner son identité. Perdu dans cette définition, il se trouve dans une démarche très passive pour afficher son engagement.

J-M. D. : Je me pose des questions globalement par rapport au modèle associatif "traditionnel".

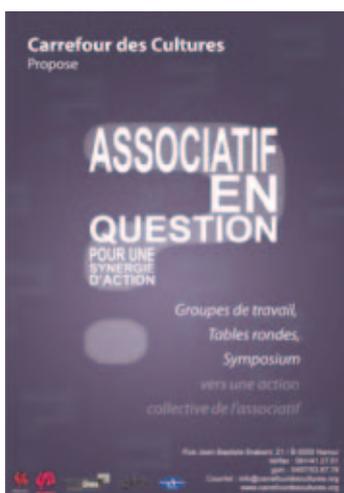
Il y a d'autres formes de structuration à l'heure actuelle, il y a plein d'exemples que l'on pourrait citer, certains sont très connus, d'autres moins. Je pense à des initiatives telle que "Nuit debout" qui sont relativement structurées mais de manière beaucoup plus informelle qu'au sens associatif tel que nous l'entendons. Je me demande si outre toutes les questions que l'on peut se poser par rapport à l'associatif, il n'y a pas une évolution vers un autre type de modèle actuellement ?

K. N. : On doit faire une distinction entre se rassembler autour d'une cause et la mise en œuvre de l'action qui peut en découler. On dit qu'il y a d'autres formes de revendications, d'autres formes de luttes... mais je reste sur ma faim lorsqu'il s'agit de faire cette distinction entre l'associatif traditionnel et ces nouvelles formes de revendication et d'engagement. L'ensemble des enjeux de la société qui se posent et se développent dans un temps précis

et un espace déterminé propulse des acteurs sociaux et culturels issus de la société civile organisée. En effet, au centre de ces enjeux, se trouve la progression vers une société en mouvement et ouverte, dans laquelle toutes les communautés et tous les individus peuvent s'investir. Et pour y parvenir, les libres initiatives issues de la société civile jouent un rôle central. La liberté évoquée est essentielle, spécialement quant à la motivation, mais également quant à la responsabilisation des porteurs de ces

initiatives. Il est donc essentiel que la société civile organisée s'érige, à travers des synergies efficaces, en véritable acteur et interlocuteur, capable de participer pleinement aux transformations sociales et sociétales.

J-M. D. : J'ai un peu le sentiment que du côté de l'associatif "traditionnel" il n'est plus nécessairement aux commandes des mouvements, l'initiative des mouvements, il rejoint, participe, supporte, accompagne il n'est plus nécessairement à l'initiative. Un des problèmes de l'associatif classique, c'est qu'il ne répond plus totalement



aux aspirations de la société. Prenons l'exemple d'"Extinction rébellion". Ce groupe développe toute une série d'actions où il considère que si l'on veut amener le politique à réagir, il faut taper beaucoup plus fort que quand on le fait au travers de colloques, de plaidoyers et autres propositions de ce type. Autre exemple, le parti Écolo. Il n'est plus nécessairement le fer de lance des revendications écologistes. À l'intérieur de la "nébuleuse écologiste" on trouve de très nombreuses variétés d'initiatives, certaines très radicales. Je pense qu'on ne peut qu'être d'accord avec Khalil lorsqu'il dit que l'associatif se porte mal, j'ai tendance à dire que l'associatif "traditionnel" se

porte mal et que son devenir est clairement remis en cause.

J'ai également le sentiment que le citoyen n'aura la volonté de peser sur le débat de société que dans une optique de changement immédiat. Quand ça bouge c'est qu'il y a une raison particulière c'est à dire qu'il y a un objectif à rencontrer dans l'urgence. Donc l'engagement est lié à l'objectif qui est poursuivi. Est-ce que ces objectifs qui préoccupent les citoyens aujourd'hui sont vraiment pris en compte et relayés par l'associatif ?

COMMENT, DÈS LORS, APPROCHEZ-VOUS L'ENGAGEMENT CITOYEN ET L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF ?

K. N. : L'engagement, ce n'est pas nécessairement de la revendication, ce ne sont pas nécessairement des actions directes. La question se pose de savoir dans quelle mesure aujourd'hui une association respecte la question de l'engagement ? La vraie question est de savoir comment ce qui m'importe (dans l'association) peut être traduit dans l'espace public ? C'est de savoir comment conjuguer la vision, l'engagement de l'association avec des faits qui sont conjoncturels. L'engagement ce n'est pas une liste de revendications au quotidien, c'est plutôt, de respecter cet engagement avec soi et avec la collectivité.

L'engagement citoyen, quant à lui, consiste à essayer de dire ce qui se passe avec un regard critique pour être un acteur de toutes réalisations sociétales. Ce n'est pas nécessairement que de l'action, c'est aussi le contrôle.

Les citoyens n'ont pas à se compromettre dans l'action associative. Est-ce que ce sont les statuts et la loi qui organisent l'action associative ? Je ne crois pas.

L'association c'est le fait de s'associer à une idée, une action. Mais je ne dois pas faire partie d'une association pour réagir comme un citoyen. C'est la manière d'investir le champ de la collectivité qui définit le citoyen.

Actuellement on se trouve loin de la décision politique parce qu'au sein des associations, il n'y pas cet engagement du citoyen. On est entrés depuis longtemps dans une ère de droits individuels.



Malheureusement, "Le génie du capital et du marché c'est qu'il a su dissocier l'individu de la chose publique". Le problème se situe là, car l'engagement c'est de s'associer à la chose publique justement. Pourtant,

aujourd'hui, l'action collective n'arrive pas à investir le champ public.

Je rejoins Jean-Marie lorsqu'il dit qu'on vise des choses où l'on a un intérêt direct et on va se radicaliser dans cet intérêt direct. On est entré dans l'ère de la radicalisation directe c'est-à-dire "je me bouge que quand il y a un intérêt". Le citoyen peut

être un artisan, mais cela ne doit pas le priver d'être un partisan.

J-M. D. : Dans quelle mesure le citoyen est-il privé du sens critique, je me pose la question. Je pense qu'il y a une évolution. L'individualisation de l'intérêt citoyen pour se bouger pour quelque chose, c'est un fait et c'est lié à l'évolution de plus en plus libérale de la société.

Il y a aussi un autre phénomène qui est lié à la multiplication des sources d'informations. Ce que l'on pourrait considérer comme une absence de sens critique vient, à mon sens, du fait que les informations abondent, notamment, sur les réseaux sociaux, sur des sujets qui demanderaient à avoir une interprétation critique ou une tentative de vision claire pour que le citoyen puisse se positionner.



Précédemment on pouvait ne pas être d'accord sur de nombreux sujets mais il y avait au moins une expression de la part des "intellectuels" au sens d'Edward Saïd. Face aux situations actuelles, le monde des "intellos" est dans un silence assourdissant. On n'entend plus les philosophes, on entend uniquement ces voix des réseaux sociaux.

Lorsqu'on réagit de manière individuelle, sans cette approche collective dans l'intérêt de la vie de la cité, de la place au sein de la vie de la cité, on souscrit trop facilement à des positions farfelues ou simplistes.

Je pense que quel que soit le segment qui est pris en compte par une association à partir du moment où son objet exprime une volonté de participer au débat, d'intervenir dans la chose publique, le rôle, la mission fondamentale de cette association là

c'est de rappeler de manière continue l'importance de cet objet dont il s'est lui-même chargé.

Quand des associations se sont constituées avec un objectif précis et qu'au fil du temps cet objectif se délite au profit de réalité de fonctionnement cela devient problématique.

On ne peut, dès lors, que saluer la continuité au sein de Carrefour des Cultures, le fait qu'on continue à porter notre message, à rappeler un certain nombre de fondamentaux et je trouve qu'on devrait taper plus fort sur le clou car c'est ce qui fait notre spécificité indépendamment de toutes les actions concrètes qu'on peut développer que ce soit en matière d'éducation permanente ou d'action sociale. L'important c'est également de dépasser les enjeux immédiats, de pouvoir être porteur de propositions qui, même si elles ne répondent pas aux préoccupations immédiates, sont importantes par rapport à l'évolution de la société car elles sont porteuses de choses dans la durée. Le rôle que l'on devrait avoir dans l'associatif est de voir et de penser au-delà de l'individualisme.

K. N. : Les droits de l'individu prennent le pas sur la force collective et cèdent à l'approfondissement et à la violence d'un libéralisme qui s'exprime au singulier, et qui met l'individu au centre de ses préoccupations tout en sapant la souveraineté de la collectivité. La désaffection du citoyen, l'affaiblissement des institutions démocratiques et l'implication défigurée de la société civile organisée rendent notre espace public stérile, dépourvu de tout imaginaire et intelligence susceptibles de nous aider à retrouver la confiance dans le bien-être collectif. Pourtant, seule une citoyenneté responsable et intéressée qui fait de l'esprit critique un leitmotiv de toute résistance et de tout engagement pour investir le champ et l'espace public est capable de transformer et de contrecarrer les dérives des choix dominants. Il est clair qu'il serait périlleux et inconscient de détourner trop vite le regard et de marquer une certaine indifférence face au mouvement associatif qui perdure avec persévérance et assiduité malgré ces souffrances et ses affaiblissements. Sans se départir de son indépendance, de sa liberté et

de sa singularité, l'associatif, doit construire des synergies sûres, afin de s'ériger en véritable acteur et interlocuteur de citoyenneté et de société. Un travail efficace entre l'ensemble des intervenants

de la société civile organisée est indispensable pour gagner en solidarité, créativité et force, permettant d'établir un dialogue civil compréhensible par les pouvoirs publics et l'ensemble des citoyens.

FACE À CES DÉFINITIONS ET CONSTATS, QUELLE IDENTITÉ POUR L'ASSOCIATIF ?

K. N. : Les associations n'ont plus un engagement avec elles-mêmes. Lorsqu'on perd son identité, cela veut dire que l'on n'est plus engagé envers soi-même. L'environnement n'est pas facilitateur, il n'y a plus de débats de société, tout le monde est pour l'uniformité de la pensée. Il y a l'individualisation des droits et l'individualité de l'intérêt. L'identité est à nuancer, car elle n'est pas figée, elle évolue dans le temps, dans l'espace. Il faut savoir distinguer l'association de l'associatif. L'association n'arrive pas à embrasser une culture associative. L'associatif est inexistant, mais il y a des associations qui cultivent des projets, des activités pour répondre davantage au conjoncturel plutôt qu'à une action structurée. La contamination en lien avec la dictature de l'urgence touche la réalité des associations mais la sagesse et les vertus de l'associatif n'arrivent pas à imprégner les perspectives de ces projets et activités. D'où comme l'a bien précisé Jean-Marie, la naissance de nouvelles initiatives citoyennes qui confirment le malaise de l'espace public et de ses composantes classiques.

J-M. D. : Je ne suis pas convaincu que la perte de l'identité soit liée nécessairement à une perte d'engagement. Est-ce que les associations ont fondamentalement renoncé à leur objectif de départ ? Je ne le pense pas. Si l'on considère qu'un engagement de l'association c'est tous actes, tous faits qui font de l'association un acteur de transformation de la société et développent un plaidoyer qui veille sur sa traduction en réflexion, en action collective et en un contrôle citoyen sur la chose publique, force est de constater que des associations continuent à le faire.

Mais cette expression elles le reprennent comme une sorte de mantra. Cela devient davantage une "référence obligatoire"... C'est là, cet objectif annoncé on le garde mais on ne le regarde plus vraiment. Ce n'est pas fondamentalement un renoncement par rapport à l'orientation de départ mais plutôt une forme de manque de retour aux racines de cette expression initiale.



Parce qu'il n'y a pas de retour sur les fondamentaux, il n'y a pas de retour sur les racines. Cela s'applique tout autant aux politiques qu'aux corps intermédiaires.

La référence c'est la liberté individuelle, point barre. Les droits de l'homme de deuxième génération, on ne sait même plus que cela existe et ne parlons pas de la troisième génération fondée sur la solidarité avec les peuples...

K. N. : Le problème aujourd'hui c'est l'individu dans la société.

L'individu n'est pas capable de penser en termes de société et puisque l'association fait partie de la société, il y a aussi un problème dans la relation citoyen-association.

Le problème touche un citoyen qui n'est pas – ou plus – capable de penser par lui-même.

Face à eux certaines élites s'amuse bien. Ils font de la réflexion ensemble, mais c'est limité au confort ouaté de leur "salon".

Il est très difficile pour le citoyen de s'intégrer dans l'action associative elle-même et donc dans l'association. Le citoyen trouve des difficultés à approcher le phénomène associatif. Ce phénomène est global, sociétal. Il concerne par exemple, également, le lien entre le citoyen et les Médias dans la société. Est-ce suffisant pour ce citoyen d'approcher le phénomène ou l'action médiatique via le journal télévisé de 19h/19h30 ? Apporte-t-elle un plus aux citoyens ou pas ? Est-ce que pour autant l'individu cherche à approcher le phénomène médiatique par un autre moyen ? La question mérite d'être posée.



L'action associative, doit se prononcer sur des problèmes de société. C'est là que se trouve le véritable enjeu. Le fait qu'il y ait une homogénéité ou une hétérogénéité dans le monde associatif est une question secondaire, la réelle question est de savoir s'il y a ou non, dans le monde associatif, un

intérêt qui va au-delà de mon intérêt primitif en tant que membre de l'association ? Y-a-t-il un intérêt collectif dans mon association ? Est-elle un plus pour l'individu au sein de la société et donc pour la société ?

C'est cette idée qu'il faut savoir cultiver car c'est là que l'association apporte une réponse concernant la place de l'individu dans la société.

Aujourd'hui, la majorité des individus s'enferme chez eux et s'y sent bien. Lorsqu'ils sortent dans l'espace public ce n'est pas pour se diriger vers l'engagement.

L'individu ne se retrouve plus, ne se situe plus dans un espace public où ses libertés sont confisquées. Il est là le problème de l'engagement et c'est triste.

Mais il ne faut pas être défaitiste car il ne faut pas oublier que c'est l'individu qui a créé l'association, et que ce n'est pas l'association qui a créé l'humain. Il y a donc toujours des possibilités d'interroger, de réfléchir, de comprendre... De plus, un associatif qui fait de la réflexion en commun, est aussi une solution pour s'approprier la décision dans l'espace public et ainsi transformer l'individu et la société.

**ENTRE L'INSTITUTIONNEL, LE SERVICE PUBLIC ET LE MONDE ASSOCIATIF,
À VOTRE AVIS QUELLE EFFICACITÉ, QUELLE COMPLÉMENTARITÉ ?
CONFLIT OU SUBORDINATION ?**

J-M. D. : L'humain n'est pas virginal, il est influencé dans la société par un "libéralisme outrancier" foncièrement individualiste.

Désormais, on situe tout, y compris l'associatif, dans un cadre contractuel commercial. Cette logique commerciale met en avant un souci d'efficacité, de rentabilité immédiate et, à partir du moment où il y a mise en avant d'un souci d'efficacité, il y a automatiquement une demande par rapport à un certain nombre de choses : les plans, l'évaluation des résultats la plupart du temps de manière chiffrée...



Dans le cadre associatif, ce qui prouve notamment la prégnance de cette logique commerciale c'est la suppression de la loi 21 au profit du Code des sociétés : c'est un signe évident.

On met en place toutes les contraintes administratives et autres que l'on pourrait mettre en place dans le cadre d'une structure commerciale. On demande ipso-facto davantage de "professionnalisation" pour pouvoir rencontrer les objectifs qui sont mis en avant, qui sont des objectifs commerciaux. On nous demande de remplir dans le cadre de l'action sociale un certain nombre d'objectifs qui sont chiffrés, parce que le financement est lié à cette approche "quantitative" de ce qu'on va pouvoir dispenser. Y a-t-il une réflexion globale sur la finalité de tout ce qui est mis en œuvre ? Y a-t-il une réflexion globale sur les moyens pédagogiques qui sont mis en œuvre pour arriver au résultat ? Absolument pas !

On a beau dire que le contenu est important, ça n'a aucune incidence car il n'est pas du tout pris en compte.

K. N. : Pour compléter ce que dit Jean-Marie, on a l'impression d'être dans une logique de commerce et de stock alors que nous nous situons dans le non-marchand ! Et je ne parle pas qu'en terme en terme structurels mais également dans le cadre des perspectives de projet.

Le service public, comme l'intérêt public, par excellence, ne peut se quantifier. Il ne peut pas se baser sur des budgets pour évaluer le réel. Plus particulièrement pour l'action de l'associatif qui est une action publique développée par le privé, il est encore plus difficile, aujourd'hui, de la chiffrer. Nous avons pris des outils "scientifique" et les avons mis en application dans un secteur qui n'a aucun rapport avec l'offre et la demande.

J-M. D. : Effectivement et, qui plus est, le commercial est, par essence, une logique à court terme. À contrario, l'associatif de manière globale et la notion d'engagement sont des notions qui visent le long terme. On est dans un fonctionnement qui par essence même est opposé à ce que l'on devrait pouvoir développer. Le "court-termisme" qu'on nous impose, nous bloque pour continuer à réaliser nos actions au-delà des cadres fixés par l'institution. Dans certains cas, notamment en EP, on peut penser une vision à moyen terme au travers des plans quinquennaux. Cela étant, la logique générale mise en place est une logique de "court-termisme" qui va à l'encontre de la vision globale de l'associatif qui fonctionne sur du très long terme.

K. N. : Il s'agit là, d'une question en lien avec l'aspect de la planification. Encore une fois, cela nous ramène au libéralisme financier. En effet, c'est le capital qui a créé cette logique du court-terme ! Et aujourd'hui, elle est totale. C'est une réalité. De

plus, le capital n'a pas transformé son identité, il est resté le même, il répond à des choses de court terme et crée même les conditions de leur concrétisation.

Comme annoncé auparavant, le politique a choisi de mauvais alliés pour penser l'intérêt public et a versé les acteurs et opérateurs de l'intérêt public dans des logiques qui priorisent un conjoncturel dicté par l'urgence. Lire et analyser la relation entre ceux qui détiennent la décision de la chose publique et ceux qui sont censés œuvrer pour cet intérêt est aujourd'hui confus. La professionnalisation avancée par l'institutionnel et qui est censée apporter la pérennité à l'associatif, ne doit nullement toucher le projet et la noblesse de l'action collective ni défigurer l'action associative et sa liberté d'agir et de se développer. Cette relation entre les acteurs

de l'intérêt public doit créer des intersections qui plaident pour la transformation et l'élévation de la conscience collective pour mieux orienter les propositions des uns et des autres. Se trouver dans un rapport de subordination ne peut que faire de l'associatif un simple exécutant qui ne se préoccupe pas, ne participe pas ni n'initie le changement. Mais il est très facile de pointer le politique. La part de l'associatif et sa responsabilité dans ce rapport de subordination sont bien existantes. La subordination ne se décrète pas. Les décideurs proposent des cadres. Quoi qu'ils visent à enfermer l'associatif et à réduire ses capacités d'initiative, c'est à l'associatif de faire de ces cadres des outils pour faire parler encore plus fort ses préoccupations et ses visées contenues dans son projet, son action et sa réflexion.

QUE PENSER DE CETTE ACTUELLE EXIGENCE DE PROFESSIONNALISATION, OUVRE-T-ELLE LA PORTE À UNE CONCURRENCE ENTRE SECTEUR PRIVÉ ET ASSOCIATIF ?

K. N. : Le mot professionnalisation recèle plusieurs définitions et interprétations qui peuvent induire de la confusion et de la réduction. On peut opposer le professionnalisme à l'amateurisme, comme on peut confronter la professionnalisation à l'institutionnalisation. On peut mettre la professionnalisation avec la subvention comme on peut la connoter comme une manière d'accentuer la performance et la qualité. La professionnalisation qui nous intéresse ici est celle qui est liée à l'associatif et la question qui nous interpelle réside dans la manière d'analyser l'impact de cette professionnalisation sur l'action, la réflexion et l'engagement de l'associatif. Il est vrai que la professionnalisation peut être atteinte, choisie pour répondre aux exigences frontales d'un projet mais ne peut nullement porter atteinte à sa philosophie. Dans ce sens je suis presque affirmatif quant à l'intérêt de la professionnalisation dans ce cadre précis pour répondre aux exigences du pouvoir



subsidiar. Les cadres légaux, décrets et arrêtés ne peuvent à eux seuls définir les contours de la professionnalisation, mais c'est plutôt à l'association d'intégrer ses bienfaits pour mieux répondre aux exigences de son projet.

Concernant la concurrence, le monde associatif n'a pas à avoir peur. Le privé n'est pas capable ou plutôt n'a pas intérêt à entrer en concurrence avec le monde associatif pour la simple raison que la rentabilité ne peut pas être dans l'immédiateté dans les matières pensées et développées dans nos secteurs. Il s'agit de l'intérêt de la collectivité, ce qui, pour le capital,

n'est pas intéressant. Il faut rassurer nos amis, à ce sujet. Par contre, il y a une crainte auprès de la disposition légale. Demain on peut avoir un privé qui va faire certaines actions réservées auparavant au non-marchand, cela reste une possibilité, du point de vue du droit mais pas du point de vue de l'intérêt.

J-M. D. : Je vais prendre l'exemple des aides familiales pour bien me faire comprendre. Les aides familiales et seniors accédaient à l'emploi à l'issue d'une formation axée sur l'aide aux personnes. Ces personnes n'étaient pas là pour uniquement pour nettoyer, mais pour accompagner les personnes, les familles en difficulté, prendre à charge leurs problèmes, avoir un rôle presque d'assistante sociale dans la famille, sur le terrain. Même chose pour les aides seniors au profit des personnes âgées. À quoi a-t-on été confronté suite à l'initiative flamande des titres-services, à un glissement vers le privé ne prenant plus en compte qu'une seule chose : le nettoyage, point final. Plus d'accompagnement social, plus rien du tout. On a assisté à une multiplication de structures commerciales et on a créé une catégorie de travailleurs sous-statutaires et sous-payés, c'est catastrophique !

Je comprends donc une certaine crainte qui s'exprime dans le secteur associatif. Puisqu'il n'y a pas de réflexion sur le résultat final à obtenir, puisqu'il s'agit simplement de mettre des gens à un certain moment dans des cases et de faire en sorte qu'on leur dispense un service rémunéré par la collectivité et qu'ils sont pour la plupart dans l'obligation de recevoir. Je peux comprendre cette crainte de voir se développer des structures privées en-dehors de l'associatif et qui s'y substituent dans le cadre des décrets qui sont mis en place par le pouvoir subsidiant.

K. N. : Les insuffisances constatées dans le dialogue entre partenaires publics et associatifs sont à l'origine de difficultés rencontrées dans leur collaboration.

Nous constatons que, faute de ce dialogue du côté du pouvoir subsidiant comme du côté des associations, aucune véritable capitalisation des expériences développées ne s'effectue.

Ainsi et afin d'assurer une meilleure communication et une plus grande connaissance mutuelle, il est important de créer des espaces de dialogue à même de fructifier le partenariat entre les pouvoirs publics et l'associatif d'une part, et d'autre part entre les associations elles même, favorisant ainsi le travail en réseau.

Le citoyen ressent de plus en plus un besoin croissant d'être impliqué dans l'élaboration des politiques et décisions qui le concernent directement. À ce titre, les

associations constituent une marque de vitalité que les responsables doivent prendre en compte.

Cette participation, de par le dialogue civil, constitue l'instrument principal de la démocratie participative. Il est donc nécessaire d'activer un espace qui constituerait le lien privilégié de représentation, d'information et d'expression de l'associatif et des responsables politiques.



... vers une réflexion en commun

L'abrogation de la loi de 1921 sur les associations sans but lucratif a constitué une occasion d'interroger l'associatif sur son identité et ses positionnements dans le débat de société.

À cet effet, plusieurs initiatives ont vu le jour telles que la campagne développée par le Miroir Vagabond et le Collectif 21, espace de concertation en commun sur cette réalité associative.

Carrefour des Cultures s'est associé à cette campagne en proposant un espace d'échanges et de réflexion autour de l'Associatif en question qui s'est traduit par plusieurs actions et contributions.

Conjointement avec le Collectif 21, le Miroir Vagabond et le Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique nous avons fait le choix d'interroger

l'associatif au travers d'une enquête large quantitative et qualitative dont nous vous présentons la méthodologie ci-après.

Dans le même ordre d'idées, pour offrir plus de force à cette campagne, pour faire état des résultats de l'enquête, pour croiser les regards et compléter les approches, il nous a paru indispensable d'activer un espace de réflexion collective programmé pour le 24 mars 2022 à la Bourse de Namur, Place d'Armes.

Il est notoire que la situation actuelle de notre espace public, de ses institutions et de ses acteurs nécessite plus que jamais la contribution de toutes les forces vives pour penser, interroger la chose publique et élever une parole commune. D'où l'intérêt de cette action conjointe.



Mesurer l'état de santé de l'associatif

Enquête : L'associatif entre engagement et professionnalisation

L'engagement et la professionnalisation de l'associatif sont au cœur des débats. Si l'Associatif a évolué, sa raison d'être a-t-elle pour autant été dénaturée ? Le profil des femmes et des hommes impliqués dans l'action associative a-t-il évolué ? C'est aux fins de trouver des éléments de réponses à ces préoccupations que le Collectif 21, le Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique, le Miroir Vagabond et Carrefour des Cultures ont lancé une enquête auprès du secteur



associatif en s'adressant à celles et ceux qui sont engagés professionnellement mais aussi auprès de celles et ceux qui se veulent porteurs du plaidoyer de leur action. Quels en sont les objectifs généraux ? Tout d'abord procéder à une radioscopie de l'associatif en vue d'approcher son identité et, in fine, développer un plaidoyer sur base des résultats de l'enquête

Pratiquement. pour approcher cette problématique, entre le mois d'août et la fin décembre 2021, nous avons proposé à toutes les associations reconnues ou agréées dans le cadre de l'Éducation Permanente, de l'Action sociale, de la santé et de l'action culturelle sur le territoire de la fédération Wallonie-Bruxelles de s'interroger, au travers de 15 questions, sur :

- La place de l'engagement dans l'identité de l'associatif
- La place de la professionnalisation dans l'identité de l'associatif
- Le rapport entre engagement et professionnalisation au sein des différentes structures (voir annexe).

Pour faciliter le dialogue avec les associations nous leur avons proposé deux définitions : l'engagement et la professionnalisation.

"Nous entendons par engagement de l'association tout acte ou fait qui fait d'elle un acteur de transformation de la société et développe un plaidoyer et veille sur sa traduction en réflexions, en actions et active un contrôle citoyen sur la chose publique."

"La professionnalisation se traduit par la salarisation d'un nombre important de ceux qui assurent la gestion quotidienne et réalisent les projets qui engagent l'association, elle s'exprime par l'institutionnalisation des professions pour qu'elles répondent aux exigences des dispositions qui encadrent le rapport de l'association avec les décideurs en matière de financement et de subvention."

Journée du 24 mars 2022

L'associatif en question : identité, synergies et plaidoyer

Pour questionner l'associatif et explorer son action et ses réflexions entre engagement et professionnalisation, une démarche s'est développée en trois temps.

Tout d'abord des entretiens individuels ont permis d'éclairer l'état de l'associatif et ont fait l'objet d'une publication dans les dossiers de trois numéros successifs de la revue PluriCité.



Un deuxième temps a été consacré, conjointement avec le Collectif 21, Miroir Vagabond et le Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique à une enquête qui puisse sonder les regards et les approches des acteurs de l'associatif.

Dans un troisième temps et pour offrir plus de force à ces entretiens et positionnements, croiser les regards, compléter les approches, il nous a paru indispensable d'activer un espace de réflexion collective.

Cet espace trouvera place lors d'une journée programmée le 24 mars 2022 dans les locaux de la Bourse de Namur, Place d'Armes.

Vous trouverez ci-après le programme détaillé de cette journée. Votre participation est plus que souhaitée.

Renseignements et contact :

Jean-Marie Delmotte – 081 74 89 46 –
jeanmarie.delmotte@carrefourdescultures.org
 Tarek Houmimi – 081 23 94 55 –
tarek.houmimi@carrefourdescultures.org



L'associatif en question : identité, parole commune, engagement et professionnalisation

Regards croisés

Séminaire 24 mars 2022

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9h30 : Accueil

10h00 : Présentation de la journée

10h30 : Plénière

- Synthèse des Entretiens individuels, des approches quantitatives et qualitatives
- Échanges et éléments de réponses avec la salle
- Conclusions et perspectives

12h00 : Travaux en sous-groupe

Réflexion et ouverture sur un plaidoyer autour des trois thématiques :

Thématique 1 ; "L'identité du monde associatif : rupture ou continuité"

Thématique 2 ; "Associatif : une synergie pour une parole commune"

Thématique 3 ; "Engagement et professionnalisation"

13h00 : Pause et repas de midi

14h00 : Plénière

- Rapportage du travail réalisé en sous-groupe : échanges, discussions et consolidation
- Vers le plaidoyer : proposition du cadre général, lecture critique et approbation

15h30 : Mot de conclusion de la journée, perspectives et agenda

Adresse du jour :

La Bourse, Place d'Armes à Namur

Localisation :



Tribune associative est une rubrique ouverte à la voix de l'association et de l'associatif pour mettre en avant sa manière de voir et d'agir.

L'objectif est de tisser les liens et de mettre en mouvement l'associatif, de favoriser la construction d'un espace d'échange et de confrontation à même de susciter une synergie active et d'élever des projets et des paroles communes.

Collectif 21

L'avenir du collectif

Le Collectif 21 regroupe temporairement et sympathiquement des associations désireuses de réfléchir à l'histoire et l'avenir du fait associatif dans le souci d'entretenir une culture propre et de défendre sa légitimité et sa nécessité. Il est né en se saisissant de l'occasion du centenaire de la loi sur les ASBL en 2021. L'actualité l'a rattrapé et poussé à se positionner davantage : enterrement de cette loi dans le nouveau des Codes des Sociétés et des Associations en 2019 et crise sanitaire en 2020. Il vise à mettre en valeur et en perspective une dynamique associative au service du bien commun, porteuse d'émancipation et vectrice de transformations sociales. Il interroge notamment les rapports des associations aux pouvoirs publics, à la tendance à la managérialisation et à la marchandisation qui s'imposent partout aujourd'hui. En leur sein, il questionne l'engagement, le militantisme, la professionnalisation, les rapports de pouvoir, les marges de manœuvres...

Dès le début, la fin

Dès le début de la création du Collectif s'est posé la question de savoir dans quelle temporalité nous voulions nous inscrire. Il y avait plusieurs éléments à prendre en compte. Il y avait tout d'abord le fait que le collectif est né suite au centenaire de la loi sur la liberté de s'associer, ensuite le fait que nous ne voulions pas tomber dans une institutionnalisation de l'histoire, enfin beaucoup d'entre nous ne pouvaient s'engager que dans un temps limité. Suite à cela il y a eu un certain consensus pour que le collectif n'existe que durant un an mais il y avait cependant déjà une possibilité que cela continue.

Par la suite plusieurs nouveaux membres ont souhaité que l'on envisage que le collectif puisse continuer à exister sous sa forme de départ ou sous une autre forme. Ces prises de positions se sont

maintenues et même accentuées par la suite. Ce qui a fait dire à certains qu'au collectif nous étions frappé du syndrome typique de l'associatif de commencer avec du provisoire mais qu'en fait rapidement il s'institutionnalise et tombe lui-même sous sa propre critique d'institutionnalisation, d'autres au contraire considèrent que c'est utile qu'il y ait un arrêt, une remise en question et qu'un "autre collectif" puisse être recréé.

Nous n'en sommes pas encore au point de pouvoir faire un bilan "final" du Collectif 21 car la diffusion du film et du livre va certainement encore amener de nouveaux éléments, de nouvelles questions. Nous pouvons cependant, dès à présent, établir un certain bilan provisoire et prendre en compte certaines considérations.



© Fred Deltenre, Bruxelles En Mouvements

En premier lieu – d'après nous – il ne semble pas qu'il y ait eu de véritable engouement pour le centenaire de la loi, ni de réaction massive suite à la nouvelle législation de mai 2019. On peut cependant dire que certaines associations, certaines fédérations sont devenues membres du Collectif et ont voulu dire "présent" à notre appel. Il faut rappeler que nous n'avons jamais voulu être représentatifs de l'ensemble des secteurs associatifs mais que nous voulions envisager l'ensemble du secteur associatif. Nous avons pris l'habitude de dire que pour nous les frontières de l'associatif s'étendaient du club de pétanque jusqu'à certains hôpitaux ayant le statut d'association en passant par des organisations associatives comprenant un certain nombre d'employés. Nous nous sommes ainsi trouvés avec la question de la possibilité ou non de faire alliance avec tel ou tel association ou fédération. Cela n'a pas manqué de faire apparaître nos divergences. C'est un point essentiel pour l'avenir du Collectif car il est clair que nous ne voulons pas et nous ne saurions pas poursuivre seul. Mais avec qui, comment et pour quoi faire ?

En second lieu nous n'avons pas senti beaucoup de curiosité, ni d'inquiétude par rapport aux orientations et à l'avenir des associations. Il faut souligner à ce propos que certaines se sont montrés en totale opposition avec nos positions concernant notamment le passage dans le CSA. Pour ces associations, il s'agit en fait d'un nouveau défi à relever. Le rapprochement avec l'économie est selon eux une opportunité pour avoir un impact sur l'orientation économique future notamment en termes de respect et de durabilité. Pour nous le débat reste ouvert, nous ne voulons pas tomber dans un catastrophisme, ni dans un optimisme béat. Il y aura un positionnement futur à trouver compte tenu de la situation dans laquelle nous sommes.

En troisième lieu, il faut dire que de manière générale nous avons trouvé les associations fort timorées, fragiles. Nombreuses sont celles qui pratiquent l'autocensure à l'égard des pouvoirs publics ou du monde marchand. Jusqu'où se sentent-elles légitimes ? Jusqu'où osent-elles être désobéissantes ? À contrario que penser

de l'associatif émergent et de ces mouvements actuels. Clairement ce qui nous semble le plus inquiétant c'est cette tendance au consensualisme, ces discours de pseudo-sens. On retrouve d'ailleurs chez de nombreux travailleurs cette demande de sens. Le plus grave à ce propos, nous semble-t-il, sont les discours et les pratiques qui ne font plus de place à de la pensée. Nous avons eu l'occasion de pouvoir partager ce constat avec des auteurs actuels tel que R. Gori, P. Di Vittorio, J. Talpin, A. Carton, ... À nouveau il faut dire que certaines associations considèrent que grâce à l'évaluation, grâce à des procédures participatives, consultatives il y a amélioration voire progrès. Pour ce qui nous concerne le développement de la managérialisation, comme de la privatisation doivent être questionné tant dans leur pratique que dans les valeurs qu'elles drainent. Il y a là un enjeu crucial de ne pas succomber face aux difficultés, ni de favoriser les "yaka". En fait il s'agit d'être à la hauteur des défis de notre époque. Les témoignages des usagers des membres des associations occupent une place de plus en plus importantes mais jusqu'où font-ils le poids face aux chiffres, aux statistiques, aux planifications... ?



Ajoutons à cela que les rencontres, les débats que nous avons organisés nous ont fait apparaître un paysage associatif divisé mais dans lequel le consensualisme y est dominant, couvert d'un humanisme légitimé par les sciences humaines. Disons-le il n'est pas bon de poser des questions ou d'interpeller "hors procédure". Car c'est bien là le paradoxe, il y a en effet de plus en plus de lieux dits "de parole", de modes participatifs, de concertation, de consultation... or très rapidement ces dits lieux de parole se révèlent être des lieux

de non-parole, de non-rencontre... et ceci grâce à des disqualifications, à des fins de non-recevoir... Des questions demeurent en rade : qu'en est-il de la militance, de la désobéissance ? La mise en tension entre instituant – institué suffit-elle à mettre au travail ? Comment faire effectivement fonctionner la conflictualité ?

C'est donc une question cruciale pour le collectif de savoir quelle est la place, le rôle qu'il a occupé dans ce contexte et comment va-t-il poursuivre ? Jusqu'à où le collectif peut-il venir appuyer des alliances face à cette incessante division du travail et des initiatives militantes ? Jusqu'à où cela peut-il contribuer à pouvoir faire apparaître la réalité, l'impact de l'associatif. On peut également se demander s'il y a eu création et développement d'une culture associative et s'il s'agirait de soutenir celle-ci. À ce propos la formation et la transmissions occupent une place centrale. Force est de constater que le fossé des générations est bien présent et que les formations sont de plus en plus technicienne au détriment d'une approche plus générale.

L'avenir du Collectif sera donc de répondre à ces questionnements à partir de points fondamentaux d'une réflexion associative.

Premier point. Il est clair que la question de la finalité associative demeure ouverte et bien plus encore aujourd'hui qu'elle ne l'était dans le passé. Voulons-nous vraiment la fin des injustices, des inégalités, des dominations ? Telle serait la fin... ? De quoi serait-elle le début ? L'association devient-elle une fin en soi ? Il s'agit de ne jamais perdre de vue les besoins des publics, des populations qui sont notre raison d'être. Le Collectif 21 se trouve

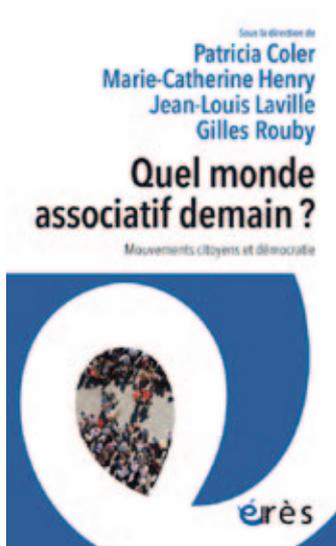
ainsi confronté à une des questions fondamentales de l'associatif : comment ne pas tomber dans l'institutionnalisation, comment rester créatif, efficace, humain. Différentes analyses du Collectif ont pu montrer que la finalité dite associative ne suffit pas et que l'avenir va encore d'avantage reposer la question de savoir quelles sont les valeurs de l'associationnisme.

Deuxième point. Le Collectif 21 – jusqu'ici association de fait – devra décider quel sera désormais son statut. Plusieurs voies sont possibles, y compris de rester association de fait. Nous avons eu l'occasion

de rencontrer différentes associations – notamment en France – des associations telles que l'observatoire des libertés associatives et le CAC qui prennent à bras le corps la question de la liberté associative notamment en lien avec les perspectives d'une économie sociale et solidaire-prônée par JL Laville et d'autres. Au niveau européen se sont constitués des associations défendant la société civile et surtout la citoyenneté, clairement au niveau européen un espace de rencontre et de décision a pris place. Au niveau mondial se constituent de plus en plus de lien avec les ONG, mais

également des organismes tel que l'UNESCO. La question du statut est donc extrêmement ouverte mais également beaucoup plus fragile.

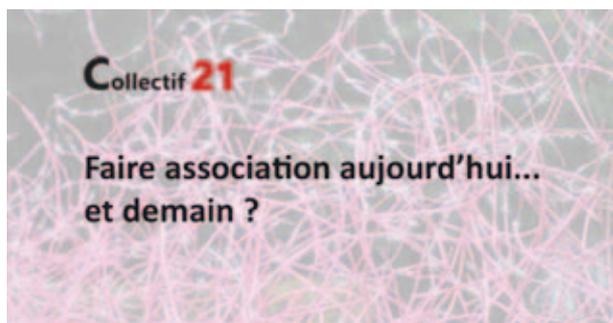
Enfin il y a la question de la viabilité, des moyens et du financement. Jusqu'à où sommes-nous prêts à aller ? Quel type de financement pourrions-nous demander et obtenir ? Plusieurs pistes peuvent être envisagées tant celle de la recherche, que celle de l'arbitrage ou de la mise en place d'une plateforme. Jusqu'à où devra-t-on ou pas prendre appui sur des fondations, des coopératives ?



© éd. érès

Conclusion

Comme nous l'avons annoncé en introduction, il n'est pas encore possible aujourd'hui de se prononcer sur l'avenir du Collectif car la diffusion du film ainsi que du livre vont probablement – du moins nous l'espérons – susciter des réactions qui seront cruciales pour l'avenir du collectif. Comme vous avez pu vous en rendre compte de nombreuses questions demeurent ouvertes et à ce stade nous ne manquons ni de félicitations, ni de critiques...



Nous sommes également tributaires de la situation tant nationale qu'européenne, que mondiale... Aujourd'hui nous nous trouvons avec des enjeux de

dystopies comme de collapsologie ou d'effondrisme. Les mots ne manquent pas pour envisager l'avenir : mutation, transition, changement, hybridation, ... Ni les voies à suivre : rénovation, restructuration, radicalisation, transformation... mais qu'y a-t-il derrière ces mots et ces discours ? D'anciennes idées tel que celui du commun ou du pluriel refont surface mais avec quelles significations actuelles ? Il y a également les disparitions progressives des services publics, peut-être même de l'état et qu'en sera-t-il des associations ?

Peut-être est-ce là le seul point qui a fait l'unanimité à propos de l'initiative du Collectif 21 : Il faut toujours tâcher de prendre le temps de faire le lien entre ce qui se pense, ce qui se dit, ce qui se réalise, ce qui se vit, ce qui s'écrit, ce qui se lit car le temps passé nous a montré que derrière les mots liberté, respect, humanisme, associationnisme peuvent se trouver tant des pratiques créatrices magnifiques que les pires destructions.

Pierre Smet

Zoom sur le livre et le film

Dans le cadre du Collectif 21, deux actions phares sont en voie d'achèvement : la publication d'un ouvrage et la réalisation d'un film, tous deux pour mettre en exergue et en questions les développements associatifs d'aujourd'hui.

PRÉSENTATION DU LIVRE :



Deux ans durant, le Collectif 21 a interrogé l'histoire, la culture et l'avenir du fait associatif en Belgique sous différents angles : les combats qui l'ont permis et ceux qu'il a portés, sa fonction sociale, émancipatrice et démocratique, ses sources de financements et ses liens avec les pouvoirs publics, les logiques marchandes et managériales qui le dévoient, les relations de travail et les rapports aux publics, le volontariat, le militantisme et la professionnalisation...

Cette réflexion s'est menée sans prétention, à travers des moments de partages sympathiques qui étaient avant tout l'occasion de lever la tête du guidon. Un livre engagé, aux registres variés, en gardera traces en vue de permettre aux questionnements de se prolonger. Que signifie s'associer ? Quelle est encore la spécificité de l'associatif ? Comment faire société demain ?

BON DE COMMANDE

Prénom NOM : Association :

Rue : N°/b^{te} :

Code postal : Ville :

Email : Pays :

TVA :

Je souhaite commander exemplaires du livre Cent ans d'associatif en Belgique au prix de 15 €

et verse la somme de € sur le compte de l'Agence Alter : BE97 3101 2163 4349

À ADRESSER À

Agence Alter

57 rue Guillaume Tell, 1060 Bruxelles

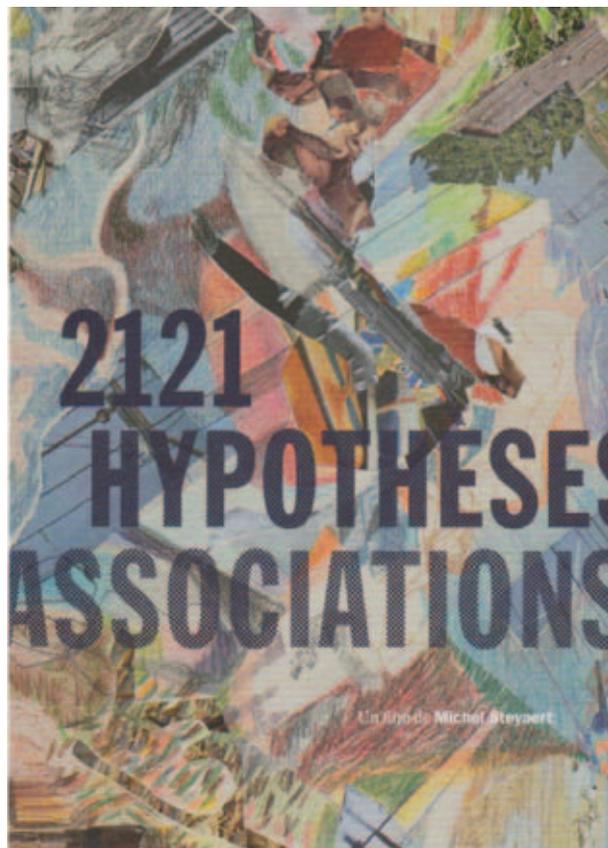
manon.legrand@alter.be – +32 2 541 85 20

PRÉSENTATION DU FILM :

Il y a peu, dans l'indifférence quasi générale, le cadre législatif qui organise le secteur associatif en Belgique depuis cent ans basculait dans une ère nouvelle, celle du Code des sociétés et des associations. La loi de 1921 qui définissait l'association par le non recours à des opérations commerciales et l'interdiction de procurer à ses membres un gain matériel fait désormais place à une vision clairement plus libérale. Aujourd'hui l'Association Sans But Lucratif est une entreprise comme une autre, ou presque.

Dans un film choral, multiple et détonant, Collectif 21 et CVB sont allés à la recherche de ce "presque".

Vous souhaitez projeter ce film, prenez contact avec le Centre Vidéo de Bruxelles (CVB) – rue de la Poste 111 à 1030 Schaerbeek – 02 221 10 50.



CHARTRE DE CARREFOUR DES CULTURES

La Citoyenneté, la Diversité et la Démocratie constituent les trois piliers de Carrefour des Cultures qui promeut l'idéal d'une société à la construction de laquelle toutes les composantes, toutes les diversités participeraient – ce qui constitue pour nous une condition nécessaire de la Démocratie.

Ainsi, dans cette approche, Citoyenneté, Diversité et Démocratie s'alimentent et se renforcent les unes les autres.

- Considérant que l'associatif est un terrain fertile pour cultiver les débats de société et élever les discours et pratiques capables d'accompagner les transformations de la Société ;
- Considérant que Carrefour des Cultures est une initiative volontaire visant à apporter des éléments de réponse à ce défi central de l'action associative ;
- Considérant que le triptyque Diversité-Citoyenneté-Démocratie suscite une réflexion et un débat de société et invite à une implication continue de tous les acteurs;
- Considérant que l'intégration est un processus individuel, mutuel et collectif qui implique la participation à la vie économique, culturelle, sociale et politique ;
- Considérant que la politique de l'immigration doit s'écarter de toutes les visions réductrices qui mettraient l'accent sur la procédure d'admission/refoulement, sans se soucier des vrais problèmes des personnes venues d'ailleurs ;
- Considérant qu'on ne peut mesurer la Démocratie qu'à l'aune de l'interaction entre citoyens et Espace Public, dans un mouvement continu, et de la capacité d'impliquer toutes les composantes de la société et du respect de la voix des minorités ;
- Considérant que la Diversité culturelle se devrait d'être appréciée comme une source d'enrichissement et d'émancipation de l'individu, de la communauté et de la Société ;
- Considérant que l'égalité des genres doit se conjuguer avec celle des droits ;
- Considérant que le bien-être collectif est un idéal qui ne peut être concrétisé que par une justice sociale et par l'égalité des droits ;
- Considérant que la liberté d'expression est un droit inaliénable et une responsabilité des médias mais aussi des citoyens ;
- Considérant que le rôle prépondérant des médias dans nos sociétés modernes nécessite une vigilance, un contrôle, un esprit critique de l'ensemble des citoyens à leur égard ;
- Considérant que les relations entre les peuples et les cultures ne peuvent être bénéfiques que si elles reposent sur l'équité sans aucune hiérarchie ni domination ;
- Conscient de l'étendue de ces thématiques et enjeux, soucieux d'honorer son engagement associatif et citoyen, Carrefour des Cultures s'efforce de mettre ces objectifs en mouvement continu et invite femmes et hommes à le rejoindre pour ce faire.

Carrefour des Cultures se propose donc de :

- Contribuer au développement d'une mondialisation qui corresponde à un dépassement des nationalismes, au progrès vers un réel universalisme intégrant toutes les diversités et favorisant leur métissage et non à une simple généralisation des échanges de marchandises aux profits des plus favorisés.
- Favoriser la solidarité, la coopération internationale et un développement, notamment culturel, respectueux de l'homme et de l'environnement.
- Promouvoir le développement d'une citoyenneté créative intellectuellement et active socialement, condition nécessaire aux choix sociétaux cohérents.
- Stimuler la réflexion sur les alternatives ou sur les compléments à la Démocratie, en créant des espaces de débat favorisant l'intelligence collective rassemblant des participants de toutes origines, culturelles et/ou sociales.
- Mettre en avant les droits de la personne et des communautés. En particulier : le droit à la liberté de pensée et d'expression ; le droit à vivre sa culture et sa religiosité dans de bonnes conditions ; le droit à la satisfaction réelle des besoins matériels de chacun ; le droit de vivre dans un environnement à la fois sain et humain ; le droit de tous à voyager, notamment pour quitter des situations tragiques ; le droit des pays fragilisés à la justice dans les rapports économiques internationaux.
- Favoriser, accompagner, outiller la lecture critique des médias ; promouvoir l'introduction de davantage de diversité culturelle dans la sphère médiatique ; contribuer à l'investissement des citoyens dans le domaine des médias, notamment dans leur création.
- Favoriser la collaboration, la visibilité, l'échange et le débat au sein de la société civile organisée ; contribuer au développement de plaidoyers et à leur mise en valeur face aux décideurs ; promouvoir un contrôle du politique par les citoyens.

JE SOUTIENS L'ACTION DE CARREFOUR DES CULTURES

Seule l'action en commun peut apporter des transformations durables et adaptées à nos besoins individuels et collectifs.

Pour ce faire, je choisis de rejoindre Carrefour des Cultures et je souscris à sa Charte.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Centre d'intérêt :

.....
.....
.....
.....

Thématiques préférées : *(biffer la mention inutile)*

- Démocratie
- Diversité
- Citoyenneté
- Interculturalité

À renvoyer par poste ou par mail à :

Carrefour des Cultures ASBL
Avenue Cardinal Mercier, 40
5000 Namur
jeanmarie.delmotte@carrefourdescultures.org

Des
singularités
pour
une
citoyenneté
plurielle



Avenue Cardinal Mercier, 40
5000 Namur

Tél : 081/41 27 51

E-mail : info@carrefourdescultures.org

Site internet : www.carrefourdescultures.org

